

Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire

Séance du vendredi 21 janvier 2022

La Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire s'est réunie en séance ordinaire en visioconférence le vendredi vingt et un janvier deux mil vingt-deux à neuf heures sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional.

Sont présents :

Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil Régional

Madame Delphine BENASSY, Madame Anne BESNIER, Madame Magali BESSARD, Monsieur Jean-François BRIDET, Madame Carole CANETTE, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Monsieur Charles FOURNIER (à partir de 9 h 13), Monsieur Jean-Patrick GILLE, Madame Temanuata GIRARD, Monsieur Marc GRICOURT (jusqu'à 9 h 43), Monsieur Harold HUWART, Madame Gaëlle LAHOREAU, Monsieur Dominique ROULLET, Vice-présidentes et Vice-présidents, membres de la Commission Permanente

Monsieur Marc ANGENAULT, Monsieur Michel CHASSIER, Madame Constance DE PÉLICHY, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Nicolas FORISSIER, Monsieur Aleksandar NIKOLIC, Madame Mathilde PARIS, Madame Gaëtane TOUCHAIN-MALTÊTE, Monsieur Philippe VIGIER, Madame Mylène WUNSCH, membres de la Commission Permanente

Assistent sans voix délibérative :

Monsieur Christophe COQUIN, Madame Karin FISCHER, Madame Jalila GABORET, Monsieur Lionel GEOLLOT, Madame Karine GLOANEC MAURIN, Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Madame Magali SAUTREUIL, présidentes et présidents de Commission

Madame Estéle COCHARD, Monsieur Guillaume CRÉPIN, Monsieur Jérémie GODET, Monsieur Emmanuel LÉONARD, conseillère déléguée et conseillers délégués

Ont donné pouvoir :

Monsieur Charles FOURNIER a donné pouvoir à Madame Delphine BENASSY jusqu'à 9 h 13
Monsieur Marc GRICOURT a donné pouvoir à Madame Carole CANETTE à partir de 9 h 43

M. le Président.- En salut celles et ceux qui nous rejoignent, je vais ouvrir notre Commission permanente que nous avons organisée en distanciel, comme chaque fois qu'il y a ces crises, et plus nettement encore aujourd'hui puisque celui qui vous parle a été testé positif et se trouve donc à l'isolement.

Cela ne va pas nous empêcher de travailler. Je vous remercie de votre adaptation à ces conditions particulières qui ne doivent pas nous empêcher d'avancer dans le fonctionnement de notre Région.

Je vais tout d'abord procéder à l'appel.

(Monsieur François BONNEAU procède à l'appel nominatif)

M. le Président.- Je vous propose d'adopter la délibération déterminant les modalités d'organisation de la réunion en visioconférence. Cette organisation est mise en place dans le cadre de l'adaptation de nos dispositifs durant cette période d'épidémie ; elle a déjà été mise en œuvre et permet de tenir nos réunions par visioconférence.

Il n'y a pas d'oppositions sur les modalités choisies pour la mise en œuvre de notre séance de travail ?

Mme FISCHER.- J'aurais juste souhaité savoir pourquoi il y a un enregistrement.

M. le Président.- Vous savez que les comptes rendus des réunions sont systématiquement captés par un enregistrement qu'on a également lorsqu'on est en présentiel. C'est indispensable pour qu'on puisse retrouver les minutes de nos débats.

(Mise aux voix, la délibération déterminant les modalités d'organisation de la Commission permanente en visioconférence est adoptée à l'unanimité)

Désignation du secrétaire de séance

M. le Président.- Je propose que ce soit Harold HUWART. Pas de problème ?

Merci, Harold.

Approbation du compte rendu de la Commission permanente du 19 novembre 2021

M. le Président.- Il a été mis à votre disposition sur l'intranet régional le 7 janvier. Y a-t-il des observations ? *(Non)*

Il est donc adopté en l'état, je vous en remercie.

(Le compte rendu du procès-verbal du 19 novembre 2021 est approuvé sans réserve)

Modification de l'ordre du jour - Un rapport ajouté en procédure d'urgence

M. le Président.- Je vous propose de le compléter par un rapport ajouté en procédure d'urgence, qui a été mis à votre disposition sur l'intranet régional et sur Kbox et dont vous avez été informés également par mail le 19 janvier. Il s'agit du rapport 22.01.01.18, qui porte sur la désignation de représentants de la Région Centre-Val de Loire au sein d'organismes extérieurs.

Êtes-vous d'accord pour cet ajout ? *(Approbation)* Merci.

M. GODET.- C'est juste l'ajout, ce n'est pas le vote du rapport sur les désignations ?

M. le Président.- Non, nous allons venir sur le rapport sur les désignations.

M. CHASSIER.- Une remarque avant le vote du rapport sur les désignations. Nous aurions un problème si quelqu'un demandait un vote à bulletin secret. On ne pourra le savoir qu'à ce moment-là, car ce ne sera pas possible en visio.

M. le Président.- Alors il faudrait reporter le rapport pour respecter...

M. CHASSIER.- Toutefois, je suis d'accord pour l'inscrire à l'ordre du jour. C'est au cas où cela se produirait.

M. le Président.- D'accord, vous avez raison, Monsieur CHASSIER. Nous allons justement aborder les rapports en commençant par ce rapport.

Rapport 22.01.01.18 – Direction du Secrétariat Général - Désignation des représentants de la Région Centre-Val de Loire au sein d'organismes extérieurs

M. le Président.- Il porte, dans un premier temps, sur la désignation à l'association Comité pour un second pont sur la Loire à La Charité. Nous avons été sollicités pour que notre Région qui est, vous le savez, contiguë à la région Bourgogne-Franche-Comté qui porte ce rapport, fasse partie d'une association Comité pour un second pont. C'est une association qui explore les enjeux de cette réalisation et je vous propose que Monsieur ROULLET, à l'aménagement du territoire, soit titulaire et que Monsieur FOURNIÉ Philippe soit son suppléant.

S'agissant de la commande publique pour le Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différents litiges relatifs aux marchés publics, le CCIRA de Nantes, je vous propose également notre participation au Comité. Nous avons deux titulaires à désigner et je vous propose Sylviane BOENS et Jalila GABORET.

Concernant le tourisme, la SPL Tours Val de Loire Tourisme, nous devons figurer dans le Conseil d'administration avec deux titulaires. Je propose que ce soit Pierre-Alain ROIRON et Temanuata GIRARD.

Enfin, s'agissant de la désignation économie emploi, nous avons à l'intérieur de l'Agence régionale de développement économique Dev'up un changement à opérer, puisque Madame Temanuata GIRARD, vice-présidente chargée de l'Agriculture, remplacerait Monsieur Jean-Patrick GILLE.

Voilà pour ces modifications.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Ces modifications sont donc adoptées.

M. le Président.- Monsieur GODET ?

M. GODET.- C'est pour expliquer le vote du groupe Écologie et Solidarité. Nous votons pour ce rapport, mais nous tenons à signaler que ce vote pour ne signifie pas forcément une adhésion au projet du pont de La Charité, car nous attendons encore des précisions pour pouvoir déterminer notre position sur ce pont. Mais nous avons fait le choix, aujourd'hui, de voter pour ce rapport.

M. le Président.- Merci de cette précision.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Nous abordons les rapports tels qu'inscrits à l'ordre du jour avec, tout d'abord, les rapports de la Commission « Finances, Personnels, Fonctionnement de l'administration », et c'est Monsieur FORISSIER qui rapporte.

**FINANCES, PERSONNELS,
FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION**

Rapport 22.01.01.01 - Direction générale en charge de l'Accompagnement des ressources humaines - Pôle Travailler Vivre Ensemble
27^e Région : adhésion à l'association et convention de partenariat avec l'association pour la mise en œuvre du programme expérimental « Capacités publiques »

M. FORISSIER.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. En revanche, le groupe Rassemblement National a voté contre.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER demande la parole.

M. CHASSIER.- Monsieur le Président, effectivement, je voudrais préciser notre vote, je crois que c'est assez important.

Cette délibération comporte deux volets : il y a l'adhésion annuelle pour un montant de 5 000 euros et il y a également le soutien à un programme expérimental « Capacités publiques » pour 6 000 euros. Encore une fois, la Région participe à ce programme à hauteur de 6 000 euros sur un montant de 42 000 alors qu'il y a 8 régions adhérentes dont certaines plus importantes, 8 départements, 16 villes et métropoles et 5 organismes publics. La contribution de la Région ne nous semble donc pas proportionnée avec son poids démographique et financier.

Cela pose le problème de la nature de cette contribution. S'agit-il d'une subvention ou d'un achat de prestation ? La 27^e Région déclare être ni une agence de *lobbying* ni un cabinet de conseil privé et elle déclare qu'elle n'est pas un prestataire et qu'elle n'a pas de clients. Mais comme dans le cas de « Villes au Carré », la distinction entre subvention et achat de prestation me semble loin d'être établie au regard de ce qui est annoncé. La 27^e Région, d'ailleurs, se définit elle-même comme un *think tank* qui forme des élus et produit des études sur les villes, ce qui ressemble tout de même beaucoup à une offre de prestation.

Je ne reviendrai pas, je l'ai dit en Commission, sur le fait que les principaux administrateurs sont par ailleurs très marqués idéologiquement à gauche : anciens députés socialistes, un militant écologiste qui plaide pour une écologie de démantèlement, un ancien membre de l'équipe de campagne de Martine AUBRY, une personne, Clémence PÈNE, qui a participé aux campagnes de Barack OBAMA en 2008-2012 et qui est membre du cabinet d'Anne HIDALGO, etc.

Autre révélateur de l'action de *lobbying* de cet organisme, la Fondation BLOOMBERG a alloué en juillet 2017 un chèque de 1,4 million de dollars à la 27^e Région. En 2020 encore, la contribution annuelle de BLOOMBERG au titre du mécénat était de 348 245 euros, c'est-à-dire plus du double des cotisations des collectivités. On voit donc bien qui est le principal donneur d'ordre. Or, la philosophie de cette fondation a été clairement annoncée par Michaël BLOOMBERG : l'ère des villes ne fait que commencer, tout comme l'ère des réseaux de villes. Par conséquent, il s'agit bien, pour cette fondation, de renforcer l'influence des réseaux de villes, dont les métropoles, ce qui semble contradictoire avec les orientations affichées par la Région.

L'association adhère par ailleurs à Démocratie Ouverte – ce sont des adhésions croisées –, association qui conseille sur l'encadrement de la démocratie participative. Elle propose, et j'ai évoqué ce sujet, un guide pratique, « *Grands principes et lignes rouges pour des Conventions citoyennes locales* ». On ne saurait être plus clair. Démocratie Ouverte a également initié le collectif des « Gilets citoyens » et la Convention citoyenne pour le climat, organisés par le Conseil économique, social et environnemental, et elle était en 2020 partie prenante de la Convention citoyenne pour l'Occitanie pour le compte de Carole DELGA – encore une prestation. Cette association veut mettre la pression sur les candidats et faire signer un pacte démocratique d'urgence. Et à part cela, il ne s'agit pas de *lobbying*.

Pour nous, toutes ces organisations sont clairement engagées dans une action à caractère politique qui vise à encadrer les citoyens et à orienter les élus, le tout sous couvert d'expertise. Voilà pourquoi nous votons contre cette délibération et je tenais à l'expliquer.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci de l'explication de vote.

Monsieur FORISSIER, le président de la Commission, a rappelé les votes. Le rapport est donc adopté.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés)

Rapport 22.01.01.02 - Direction générale déléguée Accompagnement des ressources humaines
Mutualisation de l'usage d'un véhicule avec chauffeur avec la Ville de Blois

M. FORISSIER.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport et il m'a été précisé que les membres du groupe de l'Union de la Droite, du Centre et des Indépendants s'étaient abstenus. Je suis assez étonné, car je n'ai pas souvenir de m'être abstenu. Notre groupe vote donc bien pour ce rapport qui concerne la mutualisation d'un véhicule ; cela me paraît assez cohérent et logique et cela va dans le sens des économies.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Le rapport est donc adopté unanimement ?

M. GRICOURT.- Non-participation au vote, Monsieur le Président, me concernant.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité avec une non-participation au vote de Monsieur Marc GRICOURT)

Rapport 22.01.01.55 - Direction générale en charge de l'Accompagnement des ressources humaines
Approbation de la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »

M. FORISSIER.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.01.57 - Direction générale en charge de l'Accompagnement des ressources humaines
Approbation de la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'EPCC « Domaine régional de Chaumont-sur-Loire »

M. FORISSIER.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.01.58 - Direction générale en charge de l'Accompagnement des ressources humaines
Approbation de la convention de mise à disposition de personnel au GIP Approlys Centr'Achats

M. FORISSIER.- Là aussi, vote à l'unanimité de la Commission.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Juste une observation et un vote pour ; nous avons voté pour en Commission. J'avais simplement fait l'observation, et je pense qu'il faudra y être attentif, sur le fonctionnement de ce GIP. En effet, les agents mis à disposition, qui représentent trois équivalents temps plein, sont répartis sur de toutes petites fractions d'emploi, 10 % par exemple, on a des cas comme cela, et si on compte les agents mis à disposition et d'autres qui travaillent au sein de ce GIP, on a en tout 28 agents, avec des quotités souvent très faibles. J'avais donc posé la question du pilotage, qui ne me paraît pas évident avec de telles fractions d'équivalents temps plein. On m'a rassuré sur le sujet mais, je voulais quand même signaler le problème.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER, vous avez raison sur la complexité, vous savez que nous nous sommes impliqués pour la direction de cette structure en faisant en sorte que les choses soient équilibrées, la présidence revenant à une autre collectivité. Cela a bien fonctionné.

Il semble qu'il y ait, au-delà de la complexité, Monsieur CHASSIER, un résultat reconnu, puisque le nombre de collectivités et de structures adhérentes ne cesse d'augmenter, et le service qui est produit est, semble-t-il, assez apprécié dans la gestion des collectivités, des instances adhérentes. On est donc vigilant face à cette complexité. Il s'agit en effet de morceaux de postes qui contribuent à la production d'un service général.

On n'y arrive pas dans tous les domaines. Là, nous sommes, vous vous souvenez, de l'histoire Approlys, Centr'Achats, etc. ; on a réussi à fusionner les choses et à travailler ensemble. C'est un des résultats dont notre Région peut être, je crois, assez fière, car ce n'est pas évident à monter.

Merci.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.01.59 - Direction générale déléguée Accompagnement des ressources humaines

Modification de la délibération 21.06.01.82 du 24 septembre 2021 portant mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le personnel de la Région Centre-Val de Loire

M. FORISSIER.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport modifiant donc cette première délibération. C'est un ajustement.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.01.60 - Direction générale en charge de l'Accompagnement des ressources humaines

Politique d'action sociale de la Région Centre-Val de Loire en faveur des agents de la collectivité

Attribution de la subvention annuelle de fonctionnement 2022 au Comité des œuvres sociales (COS) de la Région Centre-Val de Loire

Approbation de la convention 2022

M. FORISSIER.- Là aussi, avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur, merci, Nicolas, et nous pouvons ouvrir sur les rapports de la Commission « Développement économique, Fonds européens, Économie sociale et solidaire », et c'est Monsieur COQUIN qui rapporte.

Rapport 22.01.31.39 - Direction de l'Économie

Économie sociale et solidaire

CAP'ASSO

Attribution de subventions

Modification des délibérations CPR n° 19.08.31.46 du 13 septembre 2019, CPR n° 21.01.31.47 du 22 janvier 2021, CPR n° 21.05.31.43 du 21 mai 2021

Approbation d'avenants

M. COQUIN.- Ce rapport a été voté d'une manière générale, avec une abstention du groupe Rassemblement National.

M. NIKOLIC.- Si je peux juste expliquer le vote.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur NIKOLIC.

M. NIKOLIC.- Comme on l'avait précisé en réunion des présidents de groupe et comme on l'avait demandé par mail, on aimerait qu'il y ait une fiche descriptive claire sur chaque association et indiquant le but des subventions, car c'est de l'argent public. On aimerait qu'il y ait juste une petite page, une petite fiche nous expliquant quel est l'objet de ces subventions. Je pense qu'il y a beaucoup d'élus qui voient ces lignes sans savoir vraiment ce qu'il y a derrière. On vote, évidemment, parce qu'on a envie de soutenir les associations, mais on considère qu'on devrait avoir plus de précisions sur ces subventions qui nous semblent assez floues.

Nous allons faire un vote séparé. En Commission, Thibaut de LA TOCNAYE s'était abstenu sur l'ensemble. On va voter pour les subventions aux associations sportives, car on voit de manière plus claire vers quoi cela se dirige. En revanche, on s'abstiendra sur les autres en attendant d'avoir plus de précisions. On ne vote pas contre, évidemment, car on pense que globalement cela va dans le bon sens et on soutient ces subventions, mais on aimerait savoir exactement quel est leur objet.

M. le Président.- OK. Je vais donner la parole à Harold HUWART à ce sujet, en précisant qu'un travail de cette nature est engagé, Monsieur NIKOLIC, qui permettra d'avoir, pour chaque Cap' Asso, une rapide synthèse des éléments sur la finalité de l'association et la finalité du poste que nous soutenons.

Harold, là-dessus ?

M. HUWART.- Oui, la demande est évidemment légitime et je pense qu'on sera en mesure de vous proposer rapidement le projet de fiche synthétique qui permettra de donner à l'ensemble des membres de la Commission les éléments utiles à l'appréciation de chaque dossier. Je pense qu'il faudra voir également avec le président de commission la possibilité de réserver un temps suffisant pour l'examen de ces différents dossiers. L'idée, c'est vraiment que le travail se fasse en commission.

M. le Président.- Les précisions sont apportées à la question de Monsieur NIKOLIC. Le vote est pris comme indiqué, positif pour l'ensemble des groupes mais avec une abstention pour les associations autres que sportives pour le Rassemblement National.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National et Alliés sur les subventions aux associations autres que sportives et une non-participation au vote de Madame Temanuata GIRARD sur l'ARDEAR)

Rapport 22.01.31.40 - Direction de l'Économie
Développement et adaptation des entreprises - Agence régionale de développement économique
Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement à DEV'UP pour l'année 2022
Approbation de la convention et de l'adhésion à DEV'UP

M. COQUIN.- Cela a été voté à l'unanimité, un avis favorable.

M. le Président.- Non-participation du Président qui est par ailleurs président de Dev'up.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité avec une non-participation au vote de Monsieur François BONNEAU, Monsieur Harold HUWART, Monsieur Charles FOURNIER)

Rapport 22.01.31.42 - Direction de l'Économie
Création et reprise d'entreprises artisanales, industrielles et de services
Développement et adaptation des entreprises artisanales, industrielles et de services
Aides aux entreprises
Modifications des délibérations suivantes : CPR du 10 avril 2020 n° 20.03.31.42, CPR du 03 juillet 2020 n° 20.06.31.22, CPR du 14 février 2020 n° 20.02.31.24 et CPR du 16 février 2018 n° 18.02.31.24

M. COQUIN.- Cela a été adopté à l'unanimité par l'ensemble des participants.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.31.43 - Direction générale Formation, Recherche, Économie, Emploi - Cellule de gestion
Création et reprise, développement des entreprises industrielles, de services, artisanales et des associations
Modifications de conventions
Approbation d'avenants

M. COQUIN.- Il y a eu un vote favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.31.75 - Direction de l'Économie
Fonds de prévention des difficultés des entreprises
Affectation d'une enveloppe budgétaire pour 2022
Affectation de crédits

M. COQUIN.- Cela a été adopté à l'unanimité par la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.34.10 - Direction Europe et International
Partenariat avec Business France pour le recrutement des deux Volontaires internationaux en entreprise (VIE) au Bureau de Bruxelles de la Région

M. COQUIN.- Cela a été adopté à l'unanimité par les membres de la Commission.

M. le Président.- J'en profite pour vous dire que j'ai à nouveau proposé à nos collègues présidents des deux métropoles de Tours et d'Orléans, s'ils le souhaitent, de recruter de tels postes et de les localiser dans nos locaux, de manière que nous étoffions encore la présence de Centre-Val de Loire et de ses collectivités à Bruxelles. C'est un travail important et la proposition que j'ai faite a soulevé un réel intérêt.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.34.56 - Direction Europe et International
Élaboration du programme régional FEDER-FSE+ et interrégional Loire, Centre-Val de Loire 2021-2027
Accord régional entre l'État et la Région Centre-Val de Loire relatif aux lignes de partage entre le volet déconcentré du programme national FSE+ 2021-2027 et le programme régional FEDER-FSE+ et interrégional Loire, Centre-Val de Loire 2021-2027

M. COQUIN.- Cela a été adopté à l'unanimité par les membres de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.27.61 - Direction Transformation numérique et citoyenne
TIC équipements et services - GIP RECIA contribution statutaire 2022, contributions régionales 2022 au titre du Réseau régional haut débit et très haut débit

M. COQUIN.- Cela a été adopté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.01.27.62 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne
Lancement de l'appel à projet « Human Tech Days 2022 » en Région Centre-Val de Loire

M. COQUIN.- Cela a été adopté à l'unanimité.

M. le Président.- J'ai une demande de parole de Monsieur NIKOLIC.

M. NIKOLIC.- On soutient cela, vous connaissez mon goût pour la technologie, mais pourquoi toujours donner des noms en anglais, comme si tout ce qui fait moderne, tout ce qui est futuriste devait forcément être en anglais et que le français était une langue morte, du passé ? Cela me gêne un peu et je pense qu'en tant que collectivité, on doit aussi mettre en avant notre langue. S'il était possible, dans le futur, pour ce type de projet, qu'on ait un nom français, ce serait bien car c'est important. Certes, cela peut sembler secondaire, et c'est le cas par rapport au projet et c'est pourquoi on vote pour, car cela ne le remet pas en cause. C'est juste une suggestion.

M. le Président.- Merci, Monsieur NIKOLIC.

M. FORISSIER.- Monsieur le Président ?

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER.- Je voudrais réagir à ce que vient de dire Monsieur NIKOLIC. Je comprends bien sa préoccupation et, au fond, il a raison dans une certaine proportion, mais je voudrais attirer son attention sur le fait que le français, les mots français sont eux-mêmes utilisés par d'autres pays, notamment anglophones, et c'est une grande fierté pour beaucoup de peuples d'utiliser les mots français. Cela montre bien que nous sommes dans un monde ouvert, Monsieur NIKOLIC. Si vous êtes dans une logique de renfermement, c'est vrai que vous irez au bout de la logique que vous venez d'expliquer.

Je pense qu'il y a un équilibre, effectivement, et vous avez raison, à tenir, mais on peut quand même se dire que le fait d'utiliser des mots anglais, c'est aussi le signe de ce que notre économie et notre société sont ouvertes. On est dans un monde ouvert et dans une économie ouverte et on ne pourra pas y échapper.

Je voulais quand même dire cela, car je trouve que tout ce qui aboutit à nous recroqueviller, y compris dans le langage de la Région, n'est pas forcément positif.

M. NIKOLIC.- Je peux répondre. Ce n'est pas se recroqueviller d'utiliser un mot en français ; la langue française n'est pas une langue recroquevillée. Ce n'est pas parce qu'on nomme quelque chose en français en France qu'on ne s'ouvre pas et qu'on n'a pas envie qu'il y ait des partenaires étrangers qui participent. Cela n'a absolument aucun rapport et je trouve même cette intervention lunaire.

Évidemment, il peut y avoir parfois des mots dans d'autres langues pour attirer, mais là, on voit bien qu'aujourd'hui on s'habitue à ce que ce soit la langue du futur, la langue de l'international, et c'est aussi notre rôle en tant qu'élus de défendre notre langue. Cela fait partie de notre patrimoine. La seule langue reconnue en France dans notre Constitution, c'est le Français et je trouve qu'en tant qu'élus, cela doit être aussi notre rôle.

Je ne veux pas être « chiant » – excusez-moi du terme – sur ce thème, mais, franchement, il me semble assez évident qu'on doit aussi faire la promotion de notre langue pour des projets du futur, sans qu'on ait une volonté de se recroqueviller.

M. FORISSIER.- Monsieur NIKOLIC, vous avez bien compris, je pense que vous êtes suffisamment intelligent pour comprendre le sens de mon intervention. C'était une remarque plutôt constructive et positive, je l'ai dite en soulignant d'ailleurs que j'étais assez d'accord avec vous et que, en tout cas, cela supposait qu'on ait un équilibre. Mais je voudrais également souligner qu'on peut être ouvert, qu'on peut être moderne et parler en anglais, utiliser des mots anglais, car cela évite d'être dans une logique de recroquevillement, et je maintiens ce mot, car c'est trop souvent ce que nous avons. Et notre Région, elle doit être ouverte, elle doit être dans le monde et elle doit soutenir les entrepreneurs qui vont dans le monde et notamment les jeunes.

Vous me permettrez d'avoir cette nuance avec vous et de l'exprimer. Ayant été moi-même un étudiant de khâgne et d'hypokhâgne, vous n'allez pas me faire « l'injure », si je puis dire, de ne pas vouloir défendre la langue française, ni Molière.

M. le Président.- Merci pour cet échange.

Monsieur NIKOLIC, cela n'a rien de lunaire, et si c'est lunaire, sur ce point-là, je veux bien partir sur la lune avec Nicolas FORISSIER.

M. NIKOLIC.- Je répondais juste à Monsieur FORISSIER.

M. le Président.- Nous poursuivons. Nous avons entendu la remarque que cela ne remettait pas en cause le vote, comme vous l'avez dit, Monsieur NIKOLIC.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.27.64 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne
Approbation de la convention d'objectifs - CPER - Animation régionale de la médiation numérique pour tous 2022-2028

M. COQUIN.- Il y a eu un avis favorable positif avec une abstention du groupe Rassemblement National.

M. le Président.- Vous confirmez l'abstention ?

M. NIKOLIC.- Non, je la retire. Nous soutenons cette médiation numérique, mais je pense qu'elle est peu connue. Si j'ai bien compris le rapport, c'est pour aider les personnes qui ont des difficultés avec le numérique, pour des services, mais je trouve qu'il y a très peu de communication. C'est peu connu et je me demande comment on pourrait, avec les collectivités, faire peut-être mieux connaître ce type d'initiative, qui est positif.

M. le Président.- Merci de la précision.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.27.65 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne
Approbation de la convention régionale entre la GIP RECIA, DEVUP et la Région pour
la mise en œuvre opérationnelle du CSIRT

M. COQUIN.- Cela a été adopté à l'unanimité par les membres de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur.

Nous abordons les rapports de la Commission « Éducation, Lycées, Jeunesse, Démocratie, Sport », et c'est Madame GABORET qui rapporte.

EDUCATION, LYCEES, JEUNESSE, DEMOCRATIE, SPORT

Rapport 22.01.11.51 - Direction du Patrimoine éducatif, culturel et sportif

IMMOBILIER DES LYCÉES

CONSTRUCTION RÉHABILITATION RESTRUCTURATION DES LYCÉES PUBLICS

Affectations

Modification de réalisation et du programme du nouveau lycée à
Châteauneuf-sur-Loire (45)

ENTRETIEN MAINTENANCE ET CADRE DE VIE DES LYCÉES PUBLICS

Affectations

AIDE À L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT

Approbation d'un avenant modificatif de date de convention avec le lycée privé
Saint-Charles à Orléans (45)

Mme GABORET.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. CHASSIER.- Monsieur le Président ?

M. le Président.- Je vous en prie.

M. CHASSIER.- J'avais une remarque et une question au sujet du lycée de Hanches. Nous avons enregistré en Commission une augmentation importante de l'enveloppe budgétaire, dont les explications ont été apportées, et nous n'allons pas revenir sur ce débat. Ce qu'il faudrait quand même voir, c'est l'impact...

Mme CANETTE.- Pardon, ce n'est pas Hanches, c'est Châteauneuf.

M. CHASSIER.- Ah oui, pardon, je pensais à autre chose. C'est bien le lycée de Châteauneuf-sur-Loire et les explications ont été apportées. La question que cela peut poser, c'est l'impact sur la trajectoire budgétaire, car on sait que dans une enveloppe contrainte, cela peut avoir des répercussions sur les autres opérations prévues dans les lycées. C'est donc quelque chose dont il faudra parler, parce que c'est un tout, l'immobilier des lycées, et il ne faudrait pas que cette opération ait un impact négatif sur d'autres opérations.

Oui, si je parlais du lycée de Hanches, c'est parce que j'anticipais et que je voulais poser une autre question, puisqu'il s'agit aussi d'un nouveau lycée. Il y a un peu plus d'un an, j'avais proposé, pour le nouveau lycée de Hanches, qu'on lui donne le nom de Samuel PATY, et je me souviens qu'à l'époque, en Commission permanente, Monsieur le Président, vous m'aviez répondu que, pour cela, il fallait que le Conseil d'administration soit installé, parce qu'en définitive, c'est lui qui validerait le nom de ce nouveau lycée. Or, on a pu voir sur une plateforme de la Région un concours avec des noms déjà proposés pour le lycée de Hanches avant même qu'il ne soit ouvert, et dans un choix évidemment limité, traduisant une démarche militante dans ces choix. Peu importe, c'est votre choix.

Cependant, je ne voudrais pas que cela se renouvelle pour le lycée de Châteauneuf-sur-Loire et il faudrait qu'on soit clair sur la démarche. Là, puisque la Région entre dans le processus et se propose d'afficher une liste de propositions de noms comme cela a été fait à Hanches, je propose qu'on inclue dans les propositions le nom de Samuel PATY.

Je vous remercie.

M. le Président. - Je vais donner la parole à Carole CANETTE, la vice-présidente. Juste avant, je veux dire que la seule orientation qui a été profilée par la Région en la matière, c'est le fait que nous souhaitons donner le nom d'une femme. Nous souhaitons donner le nom d'une femme, parce qu'on hérite de notre histoire et que très peu de femmes ont donné leur nom. On a eu Simone VEIL récemment, je m'en souviens, c'était à Amilly dans un établissement d'enseignement adapté. On a quelques femmes et c'est, je crois, Carole, la seule orientation qui a été fixée.

Mme CANETTE. - Absolument, c'est la seule orientation qui a été fixée et les noms qui ont été proposés l'ont été par les jeunes. Je dois le dire aussi, ce n'est pas nous qui avons proposé ces noms. Nous, nous avons fixé comme orientation le fait que ce soient des noms de femmes, car nous n'avons que 12 lycées qui ont des noms de femmes. Je pense donc qu'on peut donner un peu plus de place aux femmes et faire mieux que d'avoir 12 lycées sur 100. C'est donc l'occasion d'améliorer encore un peu les choses, mais on n'est pas au bout.

Sinon, même si c'est indiqué dans le CPR, je pense qu'on peut prendre deux minutes, car c'est une opération très importante que celle de Châteauneuf et qui était très attendue, pour préciser que nous allons, avec vous, Président, poser un panneau annonçant le démarrage du projet mardi prochain, sous réserve, évidemment, du vote d'aujourd'hui, en présence de la maire de Châteauneuf, Madame GALZIN.

Je veux dire également qu'il est indiqué dans le rapport que le programme a été arrêté à la suite d'ateliers qui ont eu lieu avec les futurs usagers et des représentants des usagers, de manière à pouvoir dessiner nos attentes en fonction de celles des usagers, si bien que nous sommes dans une démarche participative. Comme à Hanches, je pense qu'aujourd'hui il n'y a pas de projet de cette ampleur qui puisse réussir sans cette démarche. Et cette démarche continuera, évidemment, non seulement sur le bâti, sur l'enveloppe, mais aussi sur la manière dont pourra vivre ce lycée, bien sûr avec les usagers mais en l'inscrivant dans son territoire.

On est extrêmement attentif, le Président, moi-même et, je crois, l'ensemble des élus, à ce que les lycées ne soient pas des objets posés comme cela sur un territoire et à ce qu'ils s'inscrivent dans leur territoire, à ce qu'ils vivent en synergie et en articulation avec les acteurs de leur territoire, notamment les collectivités. Cela amène à penser quelques synergies dans les utilisations des locaux et cela impacte aussi la configuration architecturale et l'inscription urbanistique. D'ailleurs, c'est, en partie mais pas seulement, une explication de l'augmentation des coûts. Je dis « pas seulement », car Monsieur CHASSIER a dit qu'il avait eu toutes les explications, et vous savez tous, pour vous intéresser de près à ce qu'il se passe dans les collectivités de vos territoires, qu'on a une augmentation des coûts des travaux dont il faut tenir compte, en sachant qu'en plus, à Châteauneuf, il y a des caractéristiques techniques du terrain dont il faut tenir compte également.

Ainsi, il y a aura la pause du panneau mardi à 14 heures 30, la première phase, et je crois que plus on sera nombreux à montrer notre intérêt et notre attachement à ce projet, mieux ce sera. Par conséquent, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous si vous souhaitez participer à la pose de ce panneau. En tout cas, ce sera un grand moment de bonheur et de fierté.

M. le Président. - Merci beaucoup, Madame la Vice-présidente.

S'agissant de l'impact financier, Monsieur CHASSIER, ce que vous dites est réel et cela vient d'être illustré par les propos de la vice-présidente, mais on a aussi un effet dans le temps sur notre programme prévisionnel des investissements, puisque l'enchaînement des différentes procédures fait que nous aboutirons un an plus tard que ce qui avait été posé initialement.

Tout cela est donc à prendre en compte dans l'évolution de notre PPI ; ce sont des chantiers qui demandent un peu de temps pour être bien conduits.

Merci.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.11.52 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

ÉQUIPEMENT DES LYCÉES

Abondement

Individualisation de subventions

Mme GABORET.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité pour ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.11.53 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

FINANCEMENT DES LYCÉES PUBLICS

Attribution de dotations et subventions

RESTAURATION ET INTERNAT

Tarifs de restauration et d'hébergement : modification de la délibération CPR n° 21.07.11.60 du 15 Octobre 2021

Mme GABORET.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.11.54 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

POLITIQUE JEUNESSE

ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF - PROMOTION DE LA SANTÉ

Affectations de crédits

« MA RÉGION 100 % ÉDUCATION »

Attribution de subventions

Annulations de subventions

SOUTIEN AUX SERVICES CIVIQUES

Attributions de subventions

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES DES LYCÉES

Attributions de subventions

Mme GABORET.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

M. le Président.- Je souhaite simplement dire que les services civiques que vous avez cités à la fin de votre exposé s'avèrent, comme je l'ai vu récemment encore au lycée de Vierzon, très précieux dans le cadre de l'intervention au sein des Maisons des lycéens.

Mme CANETTE.- Absolument.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.25.03 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

Sport de haut niveau

Partenariats des clubs élités associatifs et partenariats des clubs élités professionnels : attributions d'aides au titre de la saison sportive 2021-2022

Mme GABORET.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.25.04 - PRATIQUES SPORTIVES

I/ MANIFESTATIONS SPORTIVES - Attribution de subventions - Affectation des crédits

II/ CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19 - Annulation de subventions - Versement des aides votées

III/ ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL ET VÉHICULES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - Attribution de subventions - Affectation des crédits

Mme GABORET.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité pour les subventions attribuées aux deux épreuves mécaniques.

M. le Président.- Ce vote contre est confirmé ? (*Oui*)

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité pour les subventions attribuées aux deux épreuves mécaniques)

M. le Président.- Merci beaucoup, merci à la présidente de la Commission.

Nous pouvons poursuivre avec la Commission « Mobilités, Transports, Intermodalités », et c'est Lionel GEOLLOT qui rapporte.

MOBILITES, TRANSPORTS, INTERMODALITES

M. GEOLLOT.- Bonjour, Monsieur le Président, bonjour à tous, et d'abord mes meilleurs vœux, en particulier à tous les personnels et services de la Région.

Rapport 22.01.29.05 - Direction des Transports et Mobilités durables
Approbation de la convention de financement relative à la tierce expertise POCL

M. GEOLLOT.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable, avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés et du groupe Écologie et Solidarité concernant la convention de financement relative à la tierce expertise, mais vote favorable de l'ensemble de la Commission pour la gare routière de Tours.

M. le Président.- Monsieur FOURNIER, vous avez la parole.

M. FOURNIER Charles.- Bonjour, Monsieur le Président, et bonjour à toutes et à tous, mes meilleurs vœux également.

Effectivement, je confirme à la fois le vote favorable pour les crédits concernant la gare de Tours, qui en a bien besoin, et notre opposition sur une ixième étude concernant le Paris-Orléans-Clermont-Lyon.

Peut-être est-il utile, notamment pour tous nos nouveaux collègues, de rappeler une position historique que nous tenons depuis dix ans. Ce projet de ligne visait, d'une certaine manière, à doubler la ligne Paris-Lyon dont on annonçait la saturation et qui justifiait un projet de 500 kilomètres, pour un coût, à l'époque, de 15 milliards d'euros. En fait, la Commission d'orientation des infrastructures, qui a remis un rapport à Élisabeth BORNE en 2018, a dit très clairement qu'il n'y avait pas lieu, avant un réexamen dix ans plus tard, de poursuivre les études pour ce projet, car cette saturation – cela a donné raison à notre argument – était levée, non seulement par des améliorations techniques mais aussi par l'évolution capacitaire des TGV qui passent sur ces lignes. La saturation, nous l'avons toujours dit, n'était que sur un tronçon entre les TGV Est et les TGV Sud-Est, et cela ne justifiait pas un tel investissement, qui restait dans le modèle du tout-TGV qui nous conduit dans la situation que nous connaissons aujourd'hui. En effet, nous sommes finalement en incapacité ou en grande difficulté pour

financer les infrastructures du quotidien, ce qui conduit la Région à apporter 50 % des financements pour rétablir les fameuses petites lignes, qui sont plutôt des lignes du quotidien.

Nous, notre choix va évidemment là et, surtout, nous avons travaillé sur une alternative avec des élus de six régions, une alternative qui reposait sur la modernisation de trois lignes très structurantes pour notre Région, Nantes-Lyon, POLT et Paris-Nevers, en ne faisant des tronçons que là où il y avait nécessité, et avec un concept de train que nous appelions le train à haut niveau de service, puisque nous arrivions à un coût divisé par trois, à une meilleure desserte interrégionale et intrarégionale et à une efficacité plus grande pour les habitants de notre Région. Le TGV est un train qui a des qualités mais qui a aussi de gros défauts, il lui faut beaucoup de temps pour accélérer, beaucoup de temps pour décélérer, et donc il ne s'arrête pas souvent, si bien que le risque, c'est de payer très cher pour regarder les trains passer dans notre Région en les voyant très peu s'arrêter.

Dès lors, il nous semble qu'il est temps d'arrêter ces études sans fin. Celle-ci vise à remettre le couvert sur le débat entre les scénarios médians et le scénario Ouest évidemment préféré par notre Région, mais il nous semble que nous avons besoin de cet argent public pour investir dans les transports du quotidien. Nous voterons donc contre ce rapport.

M. le Président. - Merci, Monsieur FOURNIER.

J'ai également une demande de parole de Madame WUNSCH.

Mme WUNSCH. - Bonjour à tous, je ne reviendrai pas ce qu'a dit Monsieur FOURNIER, car, dans l'ensemble, on valide ce qu'il a mis en avant concernant cette énième expertise qui, en fait, ne fera que faire dépenser de l'argent en plus à la Région, de manière conséquente puisqu'elle devra payer le double des autres régions impliquées dans cette demande d'expertise, pour, somme toute, en arriver à des conclusions qui resteront les mêmes et ne changeront rien aux deux tracés qui sont déjà validés, le médian et l'Ouest. De ce fait, nous voterons contre cette demande d'expertise.

Merci.

M. le Président. - Merci.

Monsieur FORISSIER a demandé la parole.

M. FORISSIER. - Merci, Monsieur le Président.

Je suis très surpris de ce qu'on refuse, au fond, d'aller jusqu'au bout d'une réflexion qui a été conduite depuis pratiquement douze ans maintenant, qui correspond tout de même, n'en déplaise à Charles FOURNIER, à des faits. On peut parler de saturation, et j'y reviendrai, mais les choses ne sont pas si simples. En tout cas, sur le principe, je ne vois pas au nom de quoi la Région s'interdirait et serait d'ailleurs la seule à le faire de toutes les régions concernées, de participer à une réflexion qui a pour objectif d'être conclusive, d'une part, et, d'autre part, de lever les incertitudes... Cela concerne beaucoup de nos concitoyens...

M. le Président. - Il y a un micro qui perturbe l'intervention de Monsieur FORISSIER. Veuillez à fermer vos micros, merci.

M. FORISSIER. - Merci, Monsieur le Président. C'est gênant. Je pense qu'il est important d'aller au bout de cette réflexion, et je le dis d'autant plus que je suis le secrétaire de cette association TGV Grand Centre Auvergne depuis bientôt dix ans et qu'on a toujours essayé de travailler dans un esprit objectif et de façon à trouver des solutions en particulier évolutives, je le dis à Charles FOURNIER. En tout cas, personnellement, je pense que cette tierce expertise peut aussi aider à faire évoluer un concept de tout-TGV, de tout-LGV vers un concept beaucoup plus « adapté », correspondant un peu à ce que vous disiez sur les lignes que vous évoquiez tout à l'heure, cher Charles.

Ainsi, je considère qu'il faut qu'on aille jusqu'au bout de cette étude. Ce ne sont pas des crédits colossaux, on est à 100 000 euros, et quand je vois l'argent que la Région met sur d'autres sujets alors que là, il s'agit d'un sujet majeur en matière d'aménagement du territoire, y compris de notre territoire régional, je ne pense pas que ce soit excessif. Je rappelle que les autres régions, notamment Auvergne-Rhône-Alpes et l'Île-de-France, participent, et il est nécessaire d'aller au bout de cette logique.

Deuxièmement, sur la saturation, il y a un observatoire de la saturation. Pour l'instant, effectivement, et compte tenu de l'évolution des techniques, notamment des trains à étage et de l'augmentation du cadencement des TGV sur la ligne Paris-Lyon, on sait que le degré, le niveau de saturation a été repoussé à environ à 12 ou 15 ans à partir d'aujourd'hui. Je rappelle que Paris-Lyon, c'est la ligne centrale de ce réseau à l'échelle européenne. Si, dans 12 ou 15 ans, on est vraiment à saturation, on a énorme problème sur ce réseau TGV et qu'on ne s'y est pas préparé, notamment, encore une fois, avec des TGV qui ne seraient pas uniquement sur des lignes LGV mais qui pourraient emprunter des lignes classiques – je pense par exemple à la traversée de la Sologne, améliorée, modernisée, comme c'est le cas actuellement dans le cadre des travaux POLT, mais qui permet tout de même de rouler assez vite –, on sera alors dans une très mauvaise situation.

Je veux dire, d'ailleurs, que les gens qui sont dans l'association et les gens qui militent pour ce projet ont évolué. Au départ, c'était un projet d'aménagement du territoire, il s'agissait de donner à cette espèce de grande poche centrale exclue de l'accès à la grande vitesse, au réseau européen de grande vitesse, la possibilité de cet accès en profitant du fait qu'il fallait doubler le Paris-Lyon. Mais ce concept de départ a évolué. Ce qui compte aujourd'hui, ce n'est plus tellement de gagner des minutes, mais c'est la connexion, et, d'une certaine façon, on peut se rejoindre avec ce que disait tout à l'heure Charles FOURNIER. Il n'est pas absurde, de ce point de vue, d'étudier jusqu'au bout cette hypothèse de ligne rapide – je préfère ce terme pour qu'on ne se trompe pas, qu'on ne revienne pas, en effet, dans la logique du tout-TGV –, et cette étude, cette tierce expertise indépendante est extrêmement importante.

J'appelle donc vraiment à ce qu'on aille au bout de ce travail, cela n'a rien d'exceptionnel et, encore une fois, ce sera utile à notre territoire, et pour nos concitoyens, et pour le développement économique de notre Région.

Notre groupe, évidemment, votera pour, et je pense qu'il est très important d'aller au bout de ce travail.

M. le Président. - Merci, Nicolas FORISSIER.

Philippe FOURNIÉ.

M. FOURNIÉ Philippe. - Bonjour à toutes et tous, quelques éléments. Il faut déjà rappeler le contexte. Ce n'est pas une énième étude, mais la finalisation de la dernière étude sur laquelle on... (*brèves coupures de son*)

Je vais couper l'image, comme cela, vous voyez mon masque Rémi. Le sujet, c'est de dire qu'on va au bout de la démarche, car on n'était pas d'accord avec les conclusions de la dernière étude, il faut le dire, qui prévoyait un tracé médian sur lequel nous n'étions absolument pas d'accord. Nous avons donc demandé cette tierce expertise pour finaliser et pour dire quels sont les enjeux de cette ligne. Après, si elle se fait, je dis bien si elle se fait, nous, nous souhaitons que cela soit dans le tracé Ouest. L'objectif de cette tierce expertise, c'est cela.

Il ne faut pas opposer la grande vitesse aux lignes structurantes, car on a besoin de ces lignes structurantes, qui sont extrêmement importantes. Je rappelle que pour la ligne POLT, il y a eu un premier engagement du gouvernement de François HOLLANDE d'1,6 milliard. Tout le monde l'oublie mais je préfère le rappeler et, aujourd'hui, on en est à 2,2 milliards. Et on a participé, pour plus de 100 millions d'euros, à l'électrification d'une partie de Nantes-Lyon alors que ce n'était pas notre prérogative. Aujourd'hui, nous travaillons sur la modernisation de POLT et la rénovation de Paris-Clermont, et, vous le savez, on est extrêmement engagé dans la régénération et la modernisation des lignes de desserte fine du territoire, étant

entendu qu'on doit être une des seules régions à aller contre le schéma assez classique, qu'on entend depuis trente ou quarante ans sur la grande vitesse, l'urbain et le périurbain. Nous, nous avons dit oui, il faut de l'urbain et du périurbain, mais pas seulement et il faut aussi aller sur les territoires les plus ruraux de notre Région pour faire émerger un nouvel espace ferroviaire, un nouveau modèle ferroviaire. C'est cela, la stratégie ferroviaire que nous déployons.

Précisément, nous n'opposons pas les uns aux autres, mais, à mon avis, il faut aller au bout de la démarche qu'on a engagée et prouver que ce qu'on a dit sur la dernière étude correspondait à nos choix et avait beaucoup d'avantages pour la Région. C'est juste cela.

M. le Président. - Monsieur VIGIER a demandé la parole.

M. FORISSIER. - Pardon, Monsieur le Président, juste un mot avant - excuse-moi, Philippe -, car je veux soutenir ce que vient de dire Philippe FOURNIÉ. Encore une fois, on est dans un travail de réflexion. Quand on aménage le territoire régional, y compris quand c'est en interconnexion avec les autres territoires régionaux des autres régions, cela suppose un travail de fond qui, évidemment, prend du temps, coûte un peu d'argent et doit nous conduire à ne pas faire d'erreurs. Et, moi, dans cet esprit-là, je considère que cette tierce expertise est absolument nécessaire, comme l'a dit très justement Philippe FOURNIÉ, pour aller jusqu'au bout de ce travail, et c'est nous-mêmes qui l'avions demandé.

Je voudrais ajouter un point important. Il ne s'agit pas d'être dans l'obsession du tout-TGV comme le disait Charles tout à l'heure, il s'agit de travailler de façon évolutive. Je pense que ce qui compte, ce n'est pas - je l'ai dit tout à l'heure - la vitesse, les minutes gagnées, la très grande vitesse selon le concept qu'on avait il y a vingt ou trente ans, mais la connexion moderne avec les différents réseaux, et, de ce point de vue, nous n'avons pas encore cette connexion. Elle se fera sur les lignes POLT en particulier, sur les lignes transversales, elle pourra aussi être augmentée par une interconnexion avec une ligne future, dont certains tronçons seront peut-être à grande vitesse et d'autres utiliseront des lignes classiques, modernisées. C'est peut-être cela, l'évolution.

En tout état de cause, cela suppose d'aller jusqu'au bout de ce travail de réflexion et d'aménagement du territoire, et cela ne se fait pas du jour au lendemain. Ainsi, je conjure mes collègues de bien comprendre qu'on est dans cette logique et qu'il ne s'agit pas de faire le choix aujourd'hui du tout-TGV. Je pense qu'il nous faut faire cette tierce expertise et j'espère pouvoir vous convaincre.

M. le Président. - Merci, Monsieur FORISSIER.

Monsieur VIGIER.

M. VIGIER. - Merci, Monsieur le Président, et bonne année à tous, surtout la santé pour chacun.

Naturellement, nous voterons ce rapport, comme j'ai eu l'occasion de le dire en Commission, et j'aurais d'ailleurs pu signer les propos, tant de Philippe FOURNIÉ que de Nicolas FORISSIER.

D'abord, il faut toujours avoir des éléments d'appréciation, comme cela a été dit par les uns et par les autres. Cette étude permet d'aller au bout d'une réflexion. Ne recommettons pas l'erreur d'il y a trente ans. Vous vous souvenez peut-être qu'à l'époque, il devait y avoir un fameux Y renversé, c'était la ligne LGV qui devait faire Paris-Orléans avec une branche qui allait à Limoges et l'autre à Clermont-Ferrand, et les bagarres de l'époque ont fait qu'on a été incapable, justement, d'aboutir.

Très bien, la région tourangelle est desservie par le TGV, c'est l'interconnexion sur l'Europe, Nicolas FORISSIER l'a dit à l'instant, et on n'oppose pas et il ne faut surtout pas opposer les interconnexions au grand réseau ferroviaire à vitesse très importante avec ce réseau de proximité, de capillarité. D'ailleurs, hier après-midi, nous étions ensemble, Monsieur le Président, autour de la préfète de Région sur le fameux COI, et, cela a été rappelé, tout

l'intérêt qu'on porte à Paris – Orléans – Clermont Ferrand – Lyon – POCL, tout l'intérêt qu'on porte au réseau, à la capillarité. Mais il ne faut surtout pas opposer les uns aux autres, cela n'a pas de sens.

En plus, je souscris ce qu'a dit Philippe FOURNIÉ à l'instant, c'est aussi une solution pour Orléans que nous n'avions pas auparavant, et la Région, d'ailleurs, s'est opposée aux deux scénarios, le scénario médian et... en expliquant qu'il fallait trouver une solution orléanaise. Je crois que cette Région était la dernière dont on attendait une réponse positive, et je me félicite qu'on se retrouve plus largement sur cette belle délibération qui nous permettra d'apporter notre contribution, comme on l'a fait, Président, sur SEA, Sud Europe Atlantique, à une époque où nous avons été appelés en solidarité. Eh bien, faisons encore de la solidarité.

Un dernier mot sur Paris - Clermont-Ferrand. Cela a été évoqué hier après-midi, cette ligne est extrêmement dégradée. Pour ceux qui la connaissent bien, on met trois quarts d'heure de plus en 2021 qu'il y a trente ans. Vraiment, cela veut dire qu'il ne faut pas laisser passer notre chance, et si cette chance peut nous tendre la main, on doit la saisir tous ensemble.

Merci beaucoup.

M. FOURNIER Charles.- Monsieur le Président ?

M. le Président.- Merci, Monsieur VIGIER.

Je donne la parole pour, vraiment, une minute à Charles FOURNIER à nouveau. Ensuite, nous aurons Constance de PÉLICHY.

M. FOURNIER Charles.- Une minute comme mes collègues, pas de souci. Simplement, c'est pour dire que...

M. le Président.- C'est la deuxième intervention, c'est pour cela.

M. FOURNIER Charles.- Oui, bien sûr, pas de souci, François. Je partage un élément qui a été dit par Nicolas FORISSIER, il ne faut pas confondre vitesse et rapidité. Ce qui est important, c'est la desserte, et non pas les records de vitesse, ce qu'on a vendu pendant des années. Je partage aussi le fait de désenclaver le cœur de France et je partage aussi l'amélioration des liaisons entre Orléans et Paris. Mais je vous invite à regarder ce que portait notre alternative, saluée par de nombreux experts du train, qui n'a jamais été intégrée dans le débat public, qui a toujours été ignorée et qui portait des réponses bien plus efficaces sur tous les aspects que vous êtes en train d'évoquer.

Ainsi, si cette tierce expertise intégrait cette alternative, cette évolution, évidemment, nous la soutiendrions, mais ce n'est pas le cas, elle reste coincée dans le débat sur des tracés. J'aurais pu également évoquer un argument, et j'en resterai là, un argument important, qui est que ces tracés auront des impacts extrêmement importants du point de vue écologique, une emprise LGV étant bien plus importante que l'emprise d'un train classique, car ils passeraient par la forêt de Tronçais, par la Sologne, et, d'ailleurs, on avait pu voir les oppositions majeures sur ce sujet. Je crois donc qu'il est temps de regarder les alternatives, c'est ce que nous proposons.

Enfin, il faut sortir de l'obsession française des radiales vers Paris. Il y a d'autres lignes qui sont absolument indispensables, qui ne passent pas par Paris et qui structureraient bien mieux notre territoire.

Voilà ce que je voulais ajouter.

M. le Président.- Merci, Charles FOURNIER.

Madame de PÉLICHY, vous avez la parole.

Mme de PÉLICHY.- Oui, merci, Monsieur le Président.

C'est pour vous dire qu'il est toujours intéressant de pousser une réflexion jusqu'au bout. Par conséquent, je soutiendrai, comme mon groupe, le financement de cette tierce expertise. Cela étant, vous comprendrez que si cela va plus loin un jour, j'aurai du mal à soutenir complètement un projet qui diviserait la Sologne en deux, bien entendu. Pour autant, je trouve que c'est intéressant d'aller pousser toutes les possibilités et de voir ce qu'il en est. Je soutiendrai donc la tierce expertise.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame de PÉLICHY.

Je veux d'abord ajouter à cet échange très intéressant sur le fond, et je vous en remercie, que nous sommes quelques-uns à avoir le sentiment que jusqu'alors, les études ont été conduites de manière un peu endogène avec des gens qui étudient, qui projettent, qui décident, qui, forcément, ne financent pas, et lorsqu'on a constaté, après de grands débats publics, que 90-95 % de celles et ceux qui s'étaient exprimés au cours de ces très vastes réunions plaidaient pour le tracé Ouest, la conclusion a été que ce n'était pas unanime. Et comme ce n'était pas unanime, il fallait faire autre chose et on a vu réapparaître une solution qui n'était pas celle prônée par 90 % des gens. Je souhaite donc avoir, comme beaucoup je crois, un avis extérieur. Nous ne prétendons pas avoir absolument raison et c'est pourquoi il faut avoir un avis complémentaire.

Deuxième élément, n'oublions jamais le fait que, dans le déploiement des réseaux de grande vitesse, Orléans n'a pas été prise en compte, pas plus qu'elle ne l'a été véritablement dans une grande modernisation de POLT. Aujourd'hui, cela constitue très certainement un sujet pour le développement de notre métropole, le chef-lieu de Région, et je crois que c'est important.

Troisième élément sur ce que vous avez dit, sur ce que Constance de PÉLICHY vient de rappeler, nous avons fait, dans le débat, des propositions pour que la Sologne ne soit pas à nouveau mutilée. Elle a totalement raison, il faudrait, dans ce cas, chercher un passage qui préserve ce magnifique territoire naturel auquel nous sommes tous extrêmement attachés.

Il s'agit donc d'une étude pour profiler les choses. À quel horizon, nul ne le sait véritablement aujourd'hui, mais on sait que si on se laisse enfermer dans l'approche technocratique qui a prévalu jusqu'à maintenant, en cas de décision, celle-ci ne serait pas forcément favorable à notre Région. Voilà un débat intéressant.

Le vote est donc en opposition pour le groupe Écologie et Solidarité, Monsieur FOURNIER ?

M. FOURNIER Charles.- Je suis favorable sur la partie de la gare de Tours, qui en a, comme je l'ai dit, grandement besoin.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés et du groupe Écologie et Solidarité concernant la convention de financement relative à la tierce expertise POCL et vote favorable pour la gare routière de Tours)

Rapport 22.01.29.07 - Direction des Transports et Mobilités durables

Transport routier de voyageurs

Approbation et renouvellement de diverses conventions :

- **convention avec la commune de Villedieu-sur-Indre pour le financement de la gratuité des trajets compris sur le tronçon Villedieu-sur-Indre – Châteauroux**
- **convention régie 41 - Faverolles-sur-Cher**
- **convention de financement d'un circuit cantine avec le SITS Châtelet-Châteaumeillant (18) / annule et remplace la précédente convention**

M. GEOLLOT.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.29.08 - Direction des Transports et Mobilités durables

Transport scolaire

Conventions de subvention pour l'acquisition de cars par les régies de transport scolaire du SIRS des Portes du Perche (28), du SIVOM d'Auneau (28), de la communauté de communes Terres de Perche (28) et du SIVOM des trois Communes (41)

M. GEOLLOT.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. FOURNIER Charles.- Une prise de parole, Monsieur le Président, merci.

Nous avons voté favorablement pour ce rapport, notamment avec les explications qu'a pu donner Philippe FOURNIÉ en Commission. Simplement, c'est pour rappeler l'ambition de la Région de sortir les cars de la motorisation diesel en 2028 et la nécessité, chaque fois qu'il y a des dossiers qui concernent les achats ou des DSP qui sont votées, d'intégrer cette action. On sait que pour des petits transporteurs, l'exercice n'est pas simple, mais il nous semble que quand on achète un car, c'est pour de nombreuses années et que si nous voulons en sortir en 2028, il faut une stratégie globale et embarquer tout le monde sur le sujet. Nous savons l'attention qui est portée sur cette question et l'ambition portée par la Région, mais nous souhaitons soulever ce point important pour la suite.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur FOURNIER.

Philippe FOURNIÉ a demandé la parole.

M. FOURNIÉ Philippe.- Une précision. L'engagement pour 2028, ce sont les 550 cars qui sont sur les lignes régulières. Il reste un peu plus de 1 500 cars dédiés au scolaire. Comme je l'ai indiqué en Commission, nous travaillons sur des rétrofits, un prototype de rétrofit de cars diesel par lequel on changerait uniquement la motorisation, car changer l'ensemble des cars aurait un coût élevé. Lors du prochain budget, je peux vous le proposer, vous le donner, mais je ne suis pas sûr d'avoir un grand succès. Nous travaillons donc sur un rétrofit et nous travaillons aussi sur cette aide qui est nouvelle. Elle existait dans un de nos six départements et nous l'avons étendue à l'ensemble des départements pour aider les régies, qui ont des difficultés à remplacer leurs véhicules. D'ailleurs, j'ai reçu un courrier en ce sens, il y a maintenant une aide classique de 42 %. On va travailler avec les régies, on va travailler avec l'évolution du règlement pour savoir si on ne peut pas aider un peu plus les régies qui partiraient sur des cars propres. Nous sommes donc en train de regarder cela techniquement et financièrement.

M. le Président.- Merci, Monsieur FOURNIÉ.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.29.09 - Direction des Transports et Mobilités durables

MATÉRIEL ROULANT

Avenant 1 à la Convention de financement du transfert de la Région Pays de la Loire à la Région Centre-Val de Loire de deux rames automotrices RÉGIO2N V200 équipées Jumbo Vélo destinées à assurer les dessertes ferroviaires régionales

M. GEOLLOT.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.29.47 - Direction des Transports et Mobilités durables
Conventions aéroport de Châteauroux

M. GEOLLOT.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur toutes ces conventions. Le groupe Écologie et Solidarité se réservait sur ce vote ; ils devaient exprimer leur vote lors de la Commission permanente.

M. GODET.- C'est moi qui devais intervenir au nom du groupe. Au terme de notre discussion, on a fait le choix d'une abstention globale sur ce rapport, qui est une abstention d'alerte sur plusieurs points.

Le premier porte sur le hangar. On a le sentiment qu'on tombe progressivement dans le « quoi qu'il en coûte », car on rajoute des millions et des millions pour ce hangar et, finalement, on ne maîtrise plus l'enveloppe qui était donnée au départ. 1,7 million d'euros de subvention versée à Vallair pour l'aménagement du hangar et de ses bureaux, etc., pour nous, c'est une subvention extrêmement importante, notamment quand on la met en perspective par rapport à d'autres subventions et aux autres subventions d'aide économique qu'on verse habituellement. Cela, c'est sur le « quoi qu'il en coûte ».

De plus, on constate que le dossier sur le bassin de rétention n'avance toujours pas après des années et des années de demandes. Normalement, on devrait avancer bien plus vite, ce bassin de rétention devrait exister depuis longtemps et on constate, une fois encore, qu'il y a deux poids, deux mesures. Pour le hangar, on est prêt à rajouter des millions, mais pour protéger les captages d'eau potable de la ville de Châteauroux, le dossier traîne un peu plus.

C'est pourquoi on a fait le choix d'une abstention globale sur ce rapport.

Merci.

M. ROULLET.- Président, est-ce que je peux prendre la parole ?

M. le Président.- Dominique ROULLET, vous avez la parole, Monsieur le Vice-président.

M. ROULLET.- Je voudrais apporter quelques précisions. Je pourrais être très long sur ce dossier que je connais, je pense, parfaitement, et qui s'est étalé dans la durée. Je rappelle quand même, Jérémie, que le débat a eu lieu au sein du Conseil d'administration de l'aéroport, que j'ai mis l'ensemble des éléments en perspective et que je n'ai rien caché en ce qui concerne les financements.

Je voudrais préciser deux choses. Premièrement, une structure, quelle qu'elle soit, qui ne se développe pas, et c'est vrai dans le secteur de l'entreprise, est une structure condamnée à décliner, voire à disparaître. Deuxièmement, si la Région a pris une décision, très précisément en décembre 2015, de reprendre, effectivement, ce dossier de construction du hangar, c'est parce qu'il y a eu défaillance de l'entreprise, de l'initiative privée.

J'ai rappelé un certain nombre de chiffres. Moi, je veux bien qu'on dise tout ce qu'on veut, mais il faut prendre les chiffres.

En ce qui concerne la tour de contrôle, celle-ci repose sur un accord qui a été signé entre Michel SAPIN et le ministre des Transports de l'époque, Monsieur BUSSEREAU, à hauteur de 3 millions d'euros. Je rappelle que cet accord, s'agissant de la tour de contrôle, repose sur une estimation qui est celle de 2011, qui a donc plus de dix ans. Aujourd'hui, compte tenu de l'actualisation des coûts, de l'augmentation des prix des matières premières et de ce qu'a proposé en plus la Direction générale de l'aviation civile que nous avons saisie pour qu'il y ait un financement supplémentaire, nous en sommes à 4,6 millions d'euros.

En ce qui concerne le hangar, l'estimation remonte très précisément au 28 janvier 2015 pour un total de 19 196 225 euros TTC.

En ce qui concerne le marché initial, c'est-à-dire à la vue de l'ouverture des PLIE, on est à 20 709 875 euros et, en fin d'année, on était à 22 809 884 euros.

Il n'y a aucun glissement en ce qui concerne ce chantier. Je te rappelle aussi que tu peux te référer au chantier de Balsan'éo à Châteauroux ou à la Maison de la culture de Bourges ou encore au grand chantier à côté du Zénith d'Orléans. On est dans des dépassements qui sont conformes à la nature et à l'ampleur du chantier et à l'évolution des choses, compte tenu des coûts estimés.

En ce qui concerne maintenant ce qui est fait pour le hangar et l'occupant qui est Vallair, je rappelle que nous avons vécu une période très difficile, que nous continuons à vivre cette période avec la Covid et qu'il était particulièrement difficile d'engager des discussions avec un occupant pour ce hangar dans cette période en raison de la crise aéronautique. On a inventorié toutes les pistes possibles, avec un objectif majeur qui était de trouver un industriel qui aurait effectivement un projet industriel solide, créateur d'emplois, qui s'inscrive dans la durée et qui serait en capacité de payer un loyer répondant aux attentes de la Région. C'est ce qui a été fait avec Vallair, avec un engagement sur le loyer de l'ordre de 900 000 euros, et aussi en ce qui concerne le projet industriel, puisqu'on sera sûr de la maintenance aéronautique, c'est-à-dire sur des avions, des aéronefs existants, et aussi sur le recyclage d'avions passagers qui seront reconfigurés en fret.

L'expertise qui a été faite est non seulement financière, s'agissant des garanties que pouvait apporter Vallair, mais aussi industrielle. On a donc inventorié toutes les pistes et il nous a semblé que l'option Vallair, puisqu'on avait lancé un appel à manifestation d'intérêt, était la plus solide.

Aujourd'hui, on est dans une situation où, effectivement, il faut apporter des crédits supplémentaires mais je dirais modestes et justifiés pour cette opération. En ce qui concerne l'installation de Vallair pour les ponts roulants, je rappelle aussi que les ponts roulants qui seront installés, si par malheur Vallair devait partir dans un certain nombre d'années, ils seront attachés à la structure et donc bénéficieront à la Région. Et concernant le hangar, les coûts sont tout à fait justifiés.

La question aujourd'hui est de savoir si on veut mettre un cadenas sur le hangar, ce qui, à mon avis, est impensable, ou si on veut poursuivre les aménagements et arriver à une solution qui permette d'avoir une structure qui s'inscrive dans un projet industriel durable.

S'agissant des travaux, on aura une fin des travaux en deux phases. D'abord, le hangar, dont on aura une réception des travaux, je pense, début février, puis on aura une deuxième phase qui sera celle de l'aménagement et de l'installation de Vallair. Là aussi, je n'ai rien caché en Conseil d'administration et en commission d'appel d'offres pour dire qu'on aura une deuxième phase qui sera la construction d'annexes pour Vallair, à la fois des bureaux, des locaux pour le personnel et des salles de réunion pour terminer l'opération. Parallèlement, nous avons lancé un tiers-lieu en direction des formations en matière d'aéronautique, qui va prendre en compte les besoins des industriels sur le site, puisqu'il n'y a pas seulement Vallair sur le site et qu'il y a aussi Satys, il y a aussi Dale en matière de maintenance, et pour répondre à des besoins qui vont en dehors du territoire régional.

Voilà pour les précisions que je souhaitais apporter.

M. le Président. - Merci, Monsieur ROULLET.

Madame WUNSCH a la parole.

Mme WUNSCH. - Merci, Monsieur.

Je me satisfais des explications qui ont été données par Monsieur ROULLET, car j'avais des interrogations, notamment sur ce qui restait attaché au hangar. Par contre, ce qui me pose un peu question, c'est la façon dont a été calculé le montant du loyer qui est demandé à Vallair, du fait de ces augmentations de coût qui sont progressives et qui risquent d'être encore

conséquentes. J'aurais donc juste aimé savoir comment avait été calculé le montant du loyer, parce que là, on arrive quand même à des sommes qui s'ajoutent depuis que le bail a été signé.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Je propose que Monsieur ROULLET apporte des éléments de réponse aux questions lorsque l'ensemble des interventions se seront déroulées, en sachant que j'ai enregistré le souhait de prise de parole de Monsieur FORISSIER puis à nouveau de Monsieur GODET, à qui je demanderai d'être bref car ce sera sa deuxième intervention, et de Monsieur FOURNIÉ Philippe.

Monsieur FORISSIER, vous avez la parole.

M. FORISSIER.- Merci, Monsieur le Président.

Écoutez, je souscris totalement et intégralement à tout ce qui a été dit par le président ROULLET. Il a parfaitement raison d'insister avec précision sur le fait que tout cela a déjà été largement vu en Conseil d'administration, que tout cela a été extrêmement transparent. Il y a des questions, effectivement, comme celle de Madame WUNSCH, qui méritent peut-être des précisions, mais, *grosso modo*, ce projet avance. Il est dynamique et j'ai envie de dire que nous devons aller encore plus loin.

Quand on essaie de dynamiser un lieu comme l'aéroport de Châteauroux, qui est un lieu stratégique pour le développement de l'économie et de l'emploi de tout le Berry et de tout le sud de la Région, eh bien on investit, et c'est ce qui a été fait par le Conseil régional. On connaît tous les différentes étapes de la construction du hangar, de ce qui va autour, de ce qui a pu être fait aussi pour accompagner en matière d'infrastructure l'ensemble du site et les autres entreprises qui sont présentes, et je pense qu'il faut aller beaucoup plus loin. Je ne rêve que d'une chose, c'est qu'il y ait d'autres hangars qui se construisent à côté de l'actuel hangar, parce que cela signifiera que nous aurons réussi le pari d'un certain aéroport qui est d'abord et avant tout industriel, même si – on ne va pas en parler aujourd'hui – la question des transports passagers en complément des plateformes parisiennes, que je défends depuis toujours, est aussi un axe stratégique. Mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui.

En tout cas, d'un point de vue industriel, je pense que ce qui est fait par la Région est cohérent, solide et mérite d'être soutenu.

Je voudrais ajouter une question. Il a été évoqué, à juste titre d'ailleurs, la question du bassin de rétention d'eau qui doit être construit. Effectivement, on a là un sujet de calendrier, si j'ai bien compris. Moi, je voudrais insister sur un autre aspect qui est important d'un point de vue prospectif, que nous avons déjà évoqué, y compris dans l'assemblée générale de la SEM, Monsieur le Président, et qui est le sujet des travaux d'archéologie préventive qui doivent être conduits sur la quarantaine d'hectares de réserve foncière que nous avons. Je pense qu'il est très important d'accélérer le financement de ces travaux d'archéologie préventive, pas simplement sur une partie mais sur l'ensemble de la réserve foncière – même si c'est un investissement important, il peut être étalé sur plusieurs années –, car cela nous permettra d'avoir des bases claires, sérieuses pour pouvoir continuer à construire la stratégie de développement de cet aéroport.

Enfin, je conclus en disant qu'on parlait tout à l'heure des métropoles et des « provinces », je pense qu'il ne faut pas opposer les uns et les autres, mais on sait que nous avons aujourd'hui à reconquérir une partie de nos territoires, à faire en sorte qu'il y ait un peu moins d'activité et de population concentrées sur quelques métropoles nationales – je parle évidemment ni de Tours ni d'Orléans et je pense à la région parisienne –, et cela vaut aussi pour les aéroports. Ainsi, tout ce que nous ferons pour développer nos plateformes aéroportuaires avec, encore une fois, mesure et bon sens, on est bien d'accord, sans tomber dans une espèce d'excès qui serait digne des années 1970 pour reprendre le débat du tout-TGV tout à l'heure, tout ce que

nous ferons pour moderniser, notamment de façon stratégique sur le plan industriel, sur le plan des interconnexions nos plateformes aéroportuaires, en particulier celle de Châteauroux, ira dans le sens, au fond, d'un meilleur équilibre des activités sur le territoire et donc de l'emploi et de la qualité de vie qui en découlent sur nos territoires, et le Berry en a bien besoin.

J'essaie de dire les choses de façon synthétique, mais je pense qu'il est essentiel de soutenir en amont ce dossier de l'aéroport de Châteauroux qui est très bien géré, qui n'est absolument pas excessif, et, encore une fois, je soutiens totalement les explications de Dominique ROULLET.

M. le Président. - Merci, Monsieur FORISSIER.

Monsieur GODET a la parole.

M. GODET. - D'abord, c'est pour dire que je ne prétends pas qu'il y a quoi que ce soit qui nous serait caché. Évidemment, dans le Conseil d'administration, tous les montants que Dominique a indiqués ont été annoncés, je le reconnais tout à fait.

Ensuite, c'est plutôt la question de la proportion et du nombre de millions qui sont injectés dans ce projet, dans cet aéroport. Je pense qu'à un moment donné, quand on voit ce qu'on peut mettre par ailleurs sur le développement économique et le volume d'argent qui est donné, on peut légitimement se poser la question de l'efficacité de l'argent public au regard des emplois créés dans ce domaine.

Enfin, je note que Dominique ne m'a pas répondu sur le bassin de rétention qui, pour nous, est un sujet essentiel.

M. le Président. - Merci, Monsieur GODET.

M. ROULLET. - J'ai prévu de répondre.

M. le Président. - Il y a Philippe FOURNIÉ, puis vous aurez la parole à nouveau, Monsieur le Vice-président.

Philippe FOURNIÉ ?

M. FOURNIÉ Philippe. - Trois petites choses.

Premièrement, en dix ans, les normes, et c'est une bonne chose, ont profondément évolué, notamment sur des constructions comme celle-là, notamment les normes environnementales. Je dis que c'est une bonne chose, et encore, ma première estimation, c'est que je pense qu'on aurait pu payer beaucoup plus cher.

Deuxième élément par rapport à cela, oui, je crois qu'on se doit, quand on est en gestion d'une infrastructure, d'être exemplaire, et ce qu'on fait avec le hangar et l'activité industrielle qu'on permet de développer est exemplaire et doit aujourd'hui se traduire par, bien sûr, des emplois et j'y reviendrai, mais aussi par le fait que des investisseurs privés puissent prendre le relais de l'investissement public pour, à côté de notre hangar, développer d'autres activités.

Pour en revenir à l'emploi, quand on voit la situation de l'emploi et la situation démographique de nos départements du Berry, je crois qu'on a besoin aujourd'hui de structures comme cela qui portent des projets d'investissement et qui sont créateurs d'emplois.

Pour la création d'emplois, Dominique ROULLET l'a dit, on a deux stratégies. On a une stratégie pour les demandeurs d'emploi, c'est-à-dire en formation professionnelle, avec ce tiers-lieu qui a été créé sur le site de l'aéroport, et après, on a des formations labellisées « aéronautique », notamment à Châteauroux et à Vierzon, qui vont permettre à des jeunes qui sont en formation d'avoir un emploi parfois près de chez eux. Je crois que c'est une bonne chose qu'on ait aujourd'hui ces deux axes pour répondre à la demande de création d'emplois, et une centaine

d'emplois sur le site et sur Châteauroux, ce n'est pas neutre et je crois qu'on ne peut que s'en féliciter.

M. le Président.- Merci, Philippe FOURNIÉ.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas, je donne la parole à Dominique ROULLET.

M. ROULLET.- Je voudrais préciser que, bien évidemment, je ne participerai pas au vote, et j'ai quelques éléments de réponse.

En ce qui concerne le bassin de rétention, Jérémie, je n'ai pas pu te répondre, tu n'avais pas forcément reposé la question, mais on a eu le débat en Conseil d'administration. C'est un sujet sur lequel je souhaite qu'on revienne et on vous donnera des informations. Jusqu'à aujourd'hui, on est sur l'hypothèse d'un bassin de rétention particulièrement onéreux et nous contestons le volume de ce bassin de rétention qui est chiffré à 2,5 millions d'euros. Je rappelle qu'à côté de l'aéroport, on a participé à la construction d'un bassin de rétention et on s'est aperçu qu'il était surdimensionné. Je veux bien que les autorités compétentes nous demandent de faire ceci ou cela, mais c'est nous qui finançons et il nous faut être prudents. Mais je pense que cela doit être une priorité après le hangar. Je l'ai dit, il y a des financements importants de la Région, il faut qu'on sorte de cette phase de hangar, qu'on termine, et qu'on puisse penser à autre chose, et je propose qu'on fasse un point la prochaine fois.

S'agissant des fouilles, je suis d'accord avec ce qui a été dit par Nicolas FORISSIER, on en a aussi parlé en Conseil d'administration, il faut qu'on soit prêt si demain un industriel doit s'implanter. On a une réserve foncière importante qui n'existe pas sur les autres sites aéroportuaires, je pense que c'est une chance, qu'il faut anticiper, et c'est ce qu'on a fait – là, je me tourne vers Philippe FOURNIÉ – quand on a fait restaurer la voie ferrée de 3 kilomètres qui prend sur le POLT. On est prêt aujourd'hui si, demain, il y a un industriel avec un projet concernant l'aéroport. Cela peut concerner le fret et peut concerner également, Nicolas FORISSIER, ce que vous disiez, les vols, les passagers pour des vols.

Pour ce qui est du chantier, je rappelle une chose, c'est que ce chantier participe à la relance. Il y a 11 entreprises de l'Indre, 2 entreprises d'Indre-et-Loire et une plus spécialisée, du Rhône. Cela veut dire que dans la période qui a été difficile, cela a été du travail pour les entreprises et des milliers d'heures de travail pour nos concitoyens. C'est un élément à ne pas négliger.

Concernant le loyer, la question a été posée et elle est importante, il y a eu des discussions dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, où on a eu d'autres réponses pour des montants de loyer qui étaient véritablement très bas. Les discussions qui ont été menées avec Vallair sur la base de projets industriels et les capacités de financement de Vallair nous amènent au chiffre que j'ai annoncé, qui correspond à ce qu'on pouvait attendre en termes de contribution d'un industriel pour amortir cette réalisation.

Je poursuis sur une affirmation : l'aéroport Marcel-Dassault coûterait cher. Je donne un chiffre. En ce qui concerne l'investissement en 2022, on est à 400 000 euros, et en ce qui concerne le fonctionnement, on est à 900 000. Alors, on me dit de temps en temps : c'est une subvention. Non, ce n'est pas une subvention. Cela permet de payer les annuités d'emprunt, cela permet de payer les taxes notamment foncières et cela permet de faire face au service que nous demandons de réaliser la Région.

Enfin, il y a une chose très claire, je crois qu'en France, on a une vision tout à fait aut centrée en ce qui concerne les activités industrielles : l'aéronautique, c'est Toulouse. Avec ce hangar, on va démontrer aussi que l'aéronautique, cela peut être l'aéroport Marcel-Dassault, et la meilleure promotion qu'on puisse faire pour cet aéroport, c'est effectivement la construction d'un hangar, puisqu'il y en a seulement 22 dans le monde.

Et je finirai pour dire que dans un département qui perd des habitants, qui manque de dynamisme, et ce n'est pas moi qui le dis mais le Département dans le cadre de l'étude sur l'agence d'attractivité, on démontre qu'on est capable de porter une très grande réalisation.

M. le Président.- Merci pour ces échanges.

Nous prenons le vote. Pour ce qui concerne Écologie et Solidarité, ce sera, Monsieur GODET ?

M. GODET.- Ce sera une abstention.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologie et Solidarité et une non-participation au vote de Monsieur Dominique ROULLET)

M. le Président.- Merci à vous.

Nous en avons terminé avec les rapports de cette Commission. Merci, Monsieur le Rapporteur.

Nous abordons les rapports de la Commission « Territoires, Agriculture, Alimentation », et ce sera Madame SAUTREUIL.

TERRITOIRES, AGRICULTURE, ALIMENTATION

Rapport 22.01.26.12 - Direction de l'Aménagement du territoire
Plateforme pour une Région 100 % santé
Mobilisation renforcée pour la santé : attribution de subventions

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

Mme BESNIER.- Je ne prends pas part au vote sur la délibération sur le CHRO.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Madame Anne BESNIER sur le Centre Hospitalier Régional d'Orléans - CHRO)

Rapport 22.01.26.14 - Direction de l'Aménagement du territoire
Contrats territoriaux
Contrat régional de solidarité territoriale n° 2 du pays Sancerre Sologne
Approbation du programme d'actions
Affectation de crédits

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. On a une non-participation au vote de Madame Laurence RENIER.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.26.20 - Direction de l'Aménagement du territoire
Convention Région/Département d'Eure-et-Loir
Dispositif « Action Bourgs-Centres » : attribution de subventions pour des études stratégiques globales et projets d'investissement
Convention Région-Département du Loir-et-Cher
Volet « Hébergement des personnes âgées et handicapées » : modification de subvention et modification de la délibération CPR n° 20.04.26.41 du 15 mai 2020
Volet « Logements spécifiques » : modification de la délibération CPR n° 19.06.26.61 du 7 juin 2019

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.26.22 - Direction de l'Aménagement du territoire

Contrats régionaux

Attribution de subventions à diverses opérations au titre des Contrats territoriaux
Modifications des délibérations CPR n° 21.08.26.89 du 19 novembre 2021,
CPR n° 20.02.26.78 du 19 février 2021 et CPR n° 21.05.26.113 du 21 mai 2021

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

Mme BESSARD.- Je ne prends pas part au vote.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité avec une non-participation au vote de Madame Magali BESSARD et de Monsieur Philippe FOURNIÉ)

Rapport 22.01.26.48 - Direction de l'Aménagement du territoire

Plan 100 % Santé

CPER 2021-2027

Appel à projets e-santé : attribution de subventions au titre de l'axe thématique
« Accompagner le développement de l'e-santé »

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.26.73 - Direction de l'Aménagement du territoire

A VOS ID :

- attribution de subventions

- sélection d'initiatives

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec une non-participation au vote de moi-même concernant l'initiative « Vivre la Ferme ».

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.31.23 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

CAP FILIÈRES

Attribution de subventions à divers bénéficiaires dans le cadre des CAP Filières
Approbation de conventions, d'avenants, modification de délibérations antérieures

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. On a une abstention du groupe Écologie et Solidarité sur les dossiers CAP Viticulture, 3G, pour les cinq dossiers d'aide à la certification HVE et pour un dossier certification HVE toutes filières, et une non-participation au vote de Madame Temanuata GIRARD concernant la convention de solde avec l'ARDEAR.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologie et Solidarité sur les dossiers CAP Viticulture, 3G, pour les cinq dossiers d'aide à la certification HVE et pour un dossier certification HVE toutes filières et une non-participation au vote de Madame Temanuata GIRARD sur la convention de solde avec l'ARDEAR)

Rapport 22.01.31.24 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

FILIÈRES LOCALES

Attribution de subventions à divers bénéficiaires

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**Rapport 22.01.31.25 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Promotion - Alimentation**

Approbation de cadres d'intervention et lancement de l'appel à projets « Opérations de promotion des terroirs et de la gastronomie des territoires régionaux »

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Nous en avons terminé avec les rapports de votre commission. Merci, Madame la Présidente de commission.

Nous abordons les rapports de la Commission « Transition écologique, Biodiversité, Air, Eau », et c'est Monsieur ROIRON qui rapporte.

TRANSITION ECOLOGIQUE, BIODIVERSITE, AIR, EAU

**Rapport 22.01.28.11 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PATRIMOINE NATUREL**

CPER 2015-2020

CPER 2021-2027

Contrats de parcs Brenne, Loire-Anjou-Touraine et Perche

- Attribution de la dotation statutaire 2022 aux trois Parcs naturels régionaux (PNR)

- Modification de la délibération CPR n° 20.05.28.51 du 12 juin 2020 attribuant des subventions de fonctionnement au PNR du Perche dans le cadre de son programme annuel d'opérations 2020

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**Rapport 22.01.28.13 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
Service Transition énergétique**

**Opérations présentées dans le cadre du protocole d'accord sur le contenu du Contrat de plan État-Région pour la période 2021-2027 signé par le Conseil régional et l'État
Attribution de subvention thèmes : rénovation énergétique des bâtiments, énergies renouvelables bois géothermie, animation filière bâtiment**

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission, Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**Rapport 22.01.28.16 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE**

CPIER 2021-2027

Vallée de la Loire - Mission Val de Loire

Attribution de la dotation statutaire 2022

Adoption de la convention verte en fonctionnement 2022 entre la Région Centre-Val de Loire et la Maison de Loire du Loir-et-Cher, et attribution d'une subvention

M. ROIRON.- De même, unanimité de la Commission, Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.28.17 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT
CPER 2021-2027

Agence régionale de la biodiversité

Attribution de la dotation annuelle 2022 à l'Agence régionale de la biodiversité
Centre-Val de Loire

Adoption de la convention verte 2022 en fonctionnement entre la Région Centre-Val
de Loire et l'Union régionale des centres permanents d'initiatives pour
l'environnement (URCPIE), et attribution d'une subvention

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.28.19 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT
CPER 2021-2027 - QUALITÉ DE L'AIR ET SANTÉ ENVIRONNEMENT

Approbation du règlement d'intervention « Sensibilisation des habitants de la
Région Centre-Val de Loire aux enjeux des perturbateurs endocriniens »

Approbation de la convention annuelle d'application 2022 avec l'association Lig'Air
Attribution de subventions en investissement et en fonctionnement pour l'année
2022 à l'association Lig'Air

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité et une non-participation au vote de Madame Gaëlle LAHOREAU)

Rapport 22.01.28.21 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT
CPER 2021-2027 Mobilisation citoyenne

COP régionale

Mobilisation pour le climat et la transition écologique

Attribution d'une subvention pour l'organisation d'évènements de mobilisation à la
Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) pour la 22^e édition de son
congrès annuel

M. ROIRON.- Avis favorable de la Commission, avec une abstention du groupe de la Droite, du Centre et des Indépendants.

M. NIKOLIC.- Nous allons nous abstenir, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur NIKOLIC. Une explication de vote ?

M. NIKOLIC.- Oui. C'est assez symbolique, mais on considère que ce n'est pas forcément par ce type de congrès et de financement de ce type de congrès – je rappelle que la subvention a été portée à 50 000 euros, je crois – qu'on va vraiment développer le vélo.

On ne s'oppose pas mais on s'abstient, car on aurait aimé, symboliquement, qu'il y ait une politique plus globale pour le développement du vélo et de la bicyclette, comme c'est cité là, dans la Région. Évidemment, on a les pistes en bords de Loire qui fonctionnent très bien, mais il y a d'autres agglomérations qui font beaucoup d'efforts et, comme d'autres régions le font, on aimerait que les subventions soient vraiment portées sur le développement du vélo électrique. On doit accompagner ce que font les agglomérations avec de plus en plus de pistes cyclables, on doit inciter à faire du vélo. On sait que des personnes qui n'ont plus l'habitude d'en faire ont des difficultés à reprendre le vélo quand il n'est pas électrique, et on doit inciter, pour qu'il y ait de moins en moins de maladies cardiovasculaires, pour qu'il y ait aussi moins de pollution, à développer le vélo électrique. D'autres régions prennent en charge 500 euros, par exemple.

50 000 euros pour ce congrès qui est un peu un congrès de l'entre-soi, où on va pouvoir rediscuter de tout cela, cela pourrait, par exemple, subventionner 100 vélos électriques et inciter des gens à utiliser des vélos électriques et donc de moins polluer et d'être en meilleure santé. Plus de concret et moins de « bla-bla » pour la politique du vélo me semblent plus pertinents, moi qui en fais régulièrement.

M. le Président. - Je vous remercie.

J'ai deux demandes de parole, l'une de Charles FOURNIER et l'autre, je crois, à nouveau de Pierre-Alain ROIRON.

M. FOURNIER Charles. - Évidemment, ce congrès n'est pas l'alpha et l'oméga de tout ce que fait la Région pour soutenir le vélo, et ce que vient de dire Monsieur NIKOLIC est très réducteur et réducteur aussi de l'action de la Fédération urbaine de la bicyclette qui, partout justement, pousse à l'usage du vélo, pour qu'il y ait des infrastructures dans les villes, fait un travail extrêmement important.

Je voudrais rappeler que nous sommes, et j'imagine que Pierre-Alain ROIRON en parlera, la deuxième destination Europe vélo, que nous avons beaucoup investi dans les véloroutes, que nous avons mis en place, dans le précédent mandat, une aide pour l'achat de vélos et de trottinettes, en lien avec les transports ferroviaires, que nous allons dans le prochain CPER inscrire des soutiens pour des infrastructures de liaison vélo en direction des agglomérations. Voilà, ce sont quelques exemples de l'engagement de la Région pour le vélo. Après, cet engagement se fait en lien avec les intercommunalités, en lien avec les territoires, et donc je crois qu'on a aussi, au travers de nos CRST, beaucoup d'investissements en la matière. Par conséquent, je pense que nous sommes une région assez exemplaire.

De plus, nous travaillons actuellement à la structuration d'une filière vélo, allant de la réflexion sur la fabrication des vélos dans notre Région à l'économie circulaire des pièces détachées comme des vélos dans la Région, sur les questions également de logistique de derniers kilomètres avec le vélo. Nous avons soutenu de nombreux projets dans les territoires, à Tours, à Orléans, à Chartres, pour des vélos cargos pour transporter par exemple des biodéchets dans les collectivités. Je crois que sur le sujet, il n'y a pas de « bla-bla » et que votre intervention était mal nourrie. Sans doute n'avez-vous pas la connaissance globale de tout ce que nous faisons sur le sujet. D'ailleurs, l'État ne s'y trompe pas – un député est venu récemment pour parler de la structuration de la filière vélo – et envisage un cluster autour du vélo dans notre Région.

Je crois donc que nous n'avons absolument pas à rougir et que ces 50 000 euros s'ajoutent au reste. Je le dis, c'est une part qui n'est pas majoritaire dans le financement global de ce congrès important pour continuer la sensibilisation et l'engagement autour du vélo.

M. NIKOLIC. - Est-ce que je peux avoir trente secondes la parole ?

M. le Président. - Merci beaucoup.

Oui, je vous redonnerai la parole, Monsieur NIKOLIC, mais j'ai Monsieur ROIRON et Monsieur FORISSIER qui sont inscrits dans ce débat.

Monsieur ROIRON.

M. ROIRON. - Je voudrais d'abord remercier Charles FOURNIER d'avoir dit tout ce que je voulais indiquer, pour être assez simple et assez direct. Effectivement, la Région Centre-Val de Loire est la première région en France en termes de destination vélo, avec plus de 2 millions de personnes chaque année qui prennent la Loire à Vélo.

Un congrès, on peut toujours dire que c'est l'entre-soi, mais, dans ce cas, je ne vois pas pourquoi, quand c'est un congrès médical, on ne dit pas que c'est de l'entre-soi. C'est un congrès, c'est aussi un moment d'échange comme c'est le cas de tout congrès de toute

association, et cela me semble important que cela puisse avoir lieu dans la Région Centre-Val de Loire.

Et comme vient de le dire notre collègue vice-président de la Région, notre Région est reconnue, il y a une délégation des députés de l'Assemblée nationale qui est venue il y a quelques jours pour cet aspect-là, et il me semble important que ce congrès ait lieu ici, sans compter que c'est aussi de l'activité économique qui aura lieu pendant une ou deux journées à Tours et dans son agglomération, à la fois pour ce qui concerne l'hôtellerie, la restauration et autres. Cela me semble donc être une bonne idée, et moi, bien évidemment, je le soutiens.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROIRON.

Monsieur FORISSIER a la parole.

M. FORISSIER.- Monsieur le Président, peut-être que Constance de PÉLICHY qui était en Commission voudra apporter des précisions. On s'était abstenu, parce qu'on considérait que le montant de la subvention était quand même très élevé, même si je suis d'accord sur le principe d'un tel congrès et même si, vous l'imaginez, je suis sensible au fait que des députés – même si je n'ai pas été convié – soient venus montrer l'importance de la Région Centre-Val de Loire en matière de politique du vélo.

Même si cela aura des remontées économiques, je trouve que 50 000 euros pour le congrès de ce type de fédération, c'est un peu élevé et c'est ce qui a justifié l'abstention de notre groupe. Mais peut-être Constance voudra-t-elle ajouter quelque chose.

M. le Président.- Merci, Monsieur FORISSIER.

Monsieur VIGIER.

M. VIGIER.- Merci, Monsieur le Président.

Nous voterons pour cette subvention, je ne suis pas là pour porter un jugement sur le montant. Je voudrais simplement rappeler ce que j'avais dit, Monsieur le Président, lorsque nous étions en précédente session et dire à Monsieur NIKOLIC que je suis un peu surpris, car l'industrie du vélo, ce n'est pas un petit sujet. Ce n'est pas un petit sujet quand on sait qu'en France, on aura besoin de 30 millions de vélos à l'échelle 2030, et je le renvoie à la très grande étude qui a été faite par Business France. Il y a deux autres régions qui ont saisi une opportunité extraordinaire, notamment ce qu'a fait Carole DELGA en Occitanie.

Je le redis devant le Président de Région et tous ceux qui sont là, on a une très belle opportunité, parfaitement en phase avec ce que nous avons fait jusqu'à présent. Pour des vélos de qualité, il faut viser non pas le bas de gamme, mais la gamme moyenne ou supérieure, et ce sont de véritables emplois à la clé, extraordinaires.

Ainsi, ne laissons pas, une fois de plus, passer ces chances au nom de je ne sais quel dogmatisme. Voyez, moi, je défends cette idée-là. Je vous invite tous, et certains ici naturellement l'ont déjà fait, à relire ce très beau travail fait par Business France. Simplement, sachez qu'à l'heure actuelle, le Portugal fabrique dix fois plus de vélos que nous n'en fabriquons. Et quand il faudra 30 millions de vélos en France, est-ce qu'on les importera tous ? Non. Soyons une région industrielle et industrielle.

M. le Président.- Merci, Monsieur VIGIER.

Un mot sur ces sujets. Oui, manifestement, ce qu'il se passe en Centre-Val de Loire sur le vélo a une dimension assez singulière et assez puissante, puisque, dans le travail parlementaire qui était engagé, cela a été très largement souligné. Bien évidemment, par rapport à ce que nous avons construit historiquement sur le tourisme à vélo, qui est au niveau national en pôle (*coupure de son*)... notre Région est une région phare, nous avons l'ambition de poursuivre, on l'a dit régulièrement et on le met en œuvre par l'aide aux collectivités qui s'engagent sur le vélo (*coupure de son*)...

M. ROIRON.- Monsieur le Président, on ne vous entend plus.

M. le Président.- Je reprends. Je travaille avec deux ordinateurs, parce que c'est difficile. Nous avons également aujourd'hui le sujet de la construction, le sujet des équipements, le sujet du « Recup-it* » des vélos, si vous me permettez l'expression. C'est un marché considérable. Tout à l'heure, quand Philippe VIGIER a pris la parole, je pensais également à Alltricks, qui est, pour un très grand nombre de cyclistes, une référence en matière d'équipement, on a de magnifiques opérations qui sont engagées et je pense à ce qu'il se passe au Blanc avec Dilecta, qui est tout à fait intéressant. On est en train de voir réapparaître des constructeurs, des ensembliers. On a évidemment Hutchinson, qui est la référence des pneus. Somme toute, on a aujourd'hui beaucoup de choses. Et, cela a été dit tout à l'heure s'agissant de la création d'un cluster, oui, on est engagé dans cette démarche, car on a là quelque chose qui peut orienter, qui peut identifier notre Région.

Je souhaite donc vraiment que ce soit quelque chose qui nous réunisse, et là, cette affaire du congrès, c'est toujours l'occasion de mettre en lumière et de renforcer l'attractivité. Vous êtes nombreux à considérer comme moi qu'il faut saisir toutes les fenêtres pour faire valoir notre Région. Eh bien, quand on a un congrès national sur une thématique qui est celle du vélo, qui est quand même un des enjeux de l'évolution de notre société, dans l'ordre des mobilités, je crois que c'est plutôt une fierté de pouvoir capter cette opération.

Alors, je prends le vote.

M. NIKOLIC.- Je voulais juste répondre, trente secondes.

M. le Président.- Je vous en prie.

M. NIKOLIC.- Je voulais préciser qu'on ne s'oppose évidemment pas à une industrie du vélo en France et dans notre Région Centre. Il y en a déjà, d'ailleurs, des marques connues, Moustache, Starway, qui fonctionnent très bien et il faut que cela continue. Je connais moi-même quelqu'un qui travaille, vous en avez parlé, au Portugal dans cette industrie, quelqu'un de ma famille. Je connais le problème et le fait qu'il y a beaucoup plus de production au Portugal. Mais ce n'est pas du tout le sujet quand on vote pour cette subvention et pour ce congrès. J'ai soutenu tout à l'heure, au début de mon intervention, l'excellente initiative de la Loire à Vélo, et évidemment que j'ai conscience des choses positives qui peuvent être réalisées dans notre Région pour le vélo. Je disais que, globalement, je trouve qu'il y a un manque de vision pour le vélo électrique, pour inciter à faire du vélo électrique, et justement de soutien financier, car on sait que c'est plus cher à l'achat et que cela peut être déterminant pour que des gens qui ont plus de difficulté à faire du vélo se lancent dans le vélo électrique.

Après, j'ai entendu vos arguments. Si ce congrès débouche effectivement sur une volonté de produire des vélos électriques ou, d'ailleurs, des vélos, tout court, dans notre Région...

Je vous vois réagir, Monsieur VIGIER, moi-même je ne fais pas de vélo électrique, donc je ne soutiens pas que le vélo électrique. Mais cela peut inciter d'autres personnes à en faire. Comme j'ai toujours dit que j'aimerais qu'un jour on ait un grand départ du Tour de France, même si cela nous coûte très cher, si cela peut attirer l'attention médiatique, s'il y a une bonne communication autour de ce congrès et si cela peut faire la promotion du vélo dans notre Région, on n'est pas fermé, on écoute les arguments.

On va donc changer d'opinion, on va retirer cette abstention et on votera pour cette subvention de 50 000 euros s'il peut y avoir une grande opération de communication autour de la promotion du vélo en Région Centre.

M. le Président.- Je vous en remercie.

C'était une abstention confirmée, Nicolas FORISSIER, pour votre groupe ?

M. FORISSIER.- Non, l'abstention était celle de la Commission. Nous avons voulu attirer l'attention sur le montant qui nous paraissait assez élevé. Mais compte tenu des explications

qui sont données et de l'intérêt pour la communication de la Région, je l'ai dit tout à l'heure, et pour l'activité économique, on va retirer cette abstention.

M. le Président.- Merci, ce sera donc un vote unanime. Je précise juste cela pour que ce soit clair, vous savez que la Région a financé et finance une recherche très poussée sur le condensateur embarqué, de manière que nous ayons, sur les vélos à assistance en matière d'énergie, une longueur d'avance. On ne sait pas encore si on parviendra à industrialiser cela, cela a été conduit par des chercheurs à un niveau élevé. Bien évidemment, il faut que nous ayons également un pied sur la pédale de l'innovation en la matière.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Voilà pour ces rapports. Merci de les avoir fait vivre, Monsieur le Rapporteur.

Nous passons aux rapports de la Commission « Culture, Tourisme, Coopération internationale », et c'est Madame GLOANEC-MAURIN qui rapporte.

CULTURE, TOURISME, COOPERATION INTERNATIONALE

Rapport 22.01.24.67 - Direction de la Culture et du Patrimoine

AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

Réseaux publics et habitants - Soutien aux réseaux jeune public et publics empêchés - Attribution de subventions

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.24.68 - Direction de la Culture et du Patrimoine

ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN

Institutions Arts Visuels

Approbation d'une convention pluriannuelle d'objectifs

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.24.69 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Politique jeunesse artistique et culturelle

Parcours EAC YEP'S

Affectation des crédits

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.24.70 - Direction de la Culture et du Patrimoine
INDUSTRIES CULTURELLES

A/ Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique Ciclic Centre-Val de Loire - Agence fonctionnement Ciclic - Ciclic Équipement - Aide à la création Cinéma et Audiovisuel - Industries créatives
Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement et approbation des conventions financières 2022 et affectation des crédits

B/ Réseau cinémas indépendants

Attribution d'une subvention et approbation de la convention annuelle 2022

Mme GLOANEC-MAURIN.- Il y a un erratum : l'ajout d'un paragraphe pour l'affectation des 30 000 euros attribués à l'Agence Ciclic.

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité et une non-participation au vote de Madame Delphine BENASSY pour le point A concernant l'Agence Régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique - Ciclic Centre-Val de Loire)

Rapport 22.01.24.71 - Direction de la Culture et du Patrimoine
PATRIMOINE CULTUREL

A/ DOMAINE RÉGIONAL DE CHAUMONT-SUR-LOIRE

Attribution de subventions, approbation de la convention annuelle 2022 en fonctionnement et en investissement

B/ ÉVÉNEMENTS ET RÉSEAUX CULTURELS

Attribution de subvention, approbation de la convention annuelle - MCVL

Attribution de subvention, approbation de la convention annuelle 2022 - ARPR

Attribution de subvention, approbation de la convention annuelle 2022, attribution de subventions en fonctionnement - APJRC

C/ RECHERCHE INVENTAIRE GÉNÉRAL

Valorisation scientifique inventaire

Adhésion à la Société d'émulation de l'arrondissement de Montargis

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.24.72 - Direction de la Culture et du Patrimoine
SPECTACLE VIVANT

A/ Institutions et réseaux du spectacle vivant

Attribution de subventions

Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs du Centre chorégraphique national d'Orléans

B/ Lieux intermédiaires

Approbation de l'avenant n° 1 relatif à la modification de la dépense subventionnable et prolongation de la durée de la convention du dossier n° 00142911 - Association « Le 108 »

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.30.44 - Direction du Tourisme
Promotion et animation touristique
CAP' Développement Tourisme et Loisirs
Modification de délibérations et approbation d'avenants

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.30.45 - Direction du Tourisme
CAP Hébergement Touristique pour Tous, et mesure de relance de l'activité d'hébergement touristique
Renforcer l'offre d'hébergement
Attribution de subventions

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.35.15 - Direction Europe et International
Développer la coopération décentralisée - Solidarité internationale et citoyenneté
A/ Appui aux projets européens et internationaux - Territoires citoyens et solidaires
Axe 2 - Attribution de 4 subventions
B/ Annulation de 2 subventions en raison de la pandémie de Covid-19
C/ Mise en réseau des acteurs - Subvention au réseau multi-acteurs Centraider

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. Il y a eu un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés sur le point A, appui aux projets européens et internationaux, et une abstention sur le point C sur la subvention au réseau multi-acteurs Centraider.

M. le Président.- Le vote dans ces conditions, Monsieur NIKOLIC ? *(Oui)*

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés sur le point A - Appui aux projets européens et internationaux et une abstention sur le point C - Subvention au réseau multi-acteurs Centraider)

M. le Président.- Merci, Madame la Rapporteuse, pour la présentation de ces dossiers.

Nous allons passer aux rapports de la Commission « Santé, Formations sanitaires et sociales, Enseignement supérieur, Recherche, Innovation, Égalité, Solidarité », et c'est Magali BESSARD qui va présenter les rapports.

**SANTE, FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
RECHERCHE, INNOVATION, EGALITE, SOLIDARITE**

Rapport 22.01.22.49 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre des formations sanitaires et sociales

Immobilier et équipement des EFSS

1/ Attribution d'une subvention d'investissement au CH de Blois au profit de son IFSI-IFAS au titre du plan d'équipement pour l'installation dans les locaux du lycée Augustin Thierry (41)

2/ Attribution d'une subvention d'investissement au CH de Châteauroux-Le Blanc au profit de l'IFSI-IFAS de Châteauroux au titre du plan d'équipement

Affectation de crédits

Approbation d'avenants

Mme BESSARD.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Avec la non-participation au vote de Monsieur GRICOURT.

Madame CANETTE, vous avez souhaité avoir la parole ?

Mme CANETTE.- Oui, c'est pour vous dire que j'ai les pouvoirs de Monsieur GRICOURT et je voulais préciser qu'il ne participerait pas au vote, mais vous venez de le faire. Ce sera pareil sur le dossier suivant, le 22.50.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité avec une non-participation au vote de Monsieur Marc GRICOURT)

Rapport 22.01.22.50 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre des formations sanitaires et sociales

Financement des établissements de formations sanitaires et sociales

Attribution d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2022

Mme BESSARD.- Vote favorable à l'unanimité de la Commission.

M. le Président.- Avec la même mesure que précédemment pour Monsieur GRICOURT, nous l'avons compris.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité avec une non-participation au vote de Monsieur Marc GRICOURT)

Rapport 22.01.32.27 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie

Recherche, technologie et innovation

Développement de la recherche en région

Partenariats recherche enseignement supérieur

Enseignement supérieur

Immobilier et équipement universitaire

Vie étudiante

Renforcement de l'offre de formation

Modification de délibérations antérieures

Approbation d'avenants à des conventions relatives à des projets de recherche d'intérêt régional et d'initiative académique

Approbation d'un avenant à une convention de Réseau thématique de recherche

Approbation d'un avenant au grand projet CPER 2015-2020 PROMESTOCK

Affectation de crédits

Mme BESSARD.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission pour ce rapport.

M. le Président.- Avec, je crois, la non-participation au vote de Madame BESNIER s'agissant des interventions en faveur des universités.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité avec une non-participation au vote de Madame Anne BESNIER sur les dossiers des universités)

Rapport 22.01.32.28 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Développement de la recherche en région
Colloques
Affectation de crédits
Désaffectations de subventions attribuées pour l'organisation de colloques

Mme BESSARD.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.32.29 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Recherche et technologie
Développement de la recherche en région
Campagne d'appel à projets de recherche d'intérêt régional 2022 (APR IR 2022)
Affectation de crédits

Mme BESSARD.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.32.30 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Développement de la recherche en région
Attribution d'une subvention pour le programme général 2022 du STUDIUM
Approbation de la convention
Affectation des crédits

Mme BESSARD.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.27.63 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne
Programme d'action : Démocratie permanente et égalité
Approbation de la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif en Centre-Val de Loire 2022-2024

Mme BESSARD.- Avis favorable à l'unanimité sur ce dernier rapport qui a été également présenté à la Commission « Éducation, Lycées, Jeunesse, Démocratie, Sport » qui a émis, là aussi, un avis favorable à l'unanimité.

M. le Président.- Oui, Monsieur NIKOLIC, je vous en prie.

M. NIKOLIC.- C'est pour une question. Sur les trois premiers volets, il n'y a rien à redire et nous les soutenons totalement. Sur le quatrième volet, j'ai du mal à comprendre ce que cela sous-entend et comment on va modifier les intérêts des élèves pour que les filles, par exemple, se dirigent plus vers les filières scientifiques. Je ne comprends pas trop ce que cela sous-entend et, concrètement, ce qu'on va faire pour atteindre cet objectif. Cela m'inquiète un peu. Est-ce qu'il va y avoir une forme de discrimination positive ? Est-ce qu'on va dire aux filles « il faut que vous vous dirigiez plus vers les filières scientifiques », même à celles qui ne s'y intéressent pas ? Ce n'est pas par rapport au vote, mais c'est une interrogation, car j'ai du mal à comprendre comment cela peut se caractériser concrètement.

M. le Président.- Madame BESNIER, que les responsabilités ont conduit à explorer ces sujets, ses responsabilités politiques mais aussi ses responsabilités professionnelles.

Madame BESNIER.

Mme BESNIER.- Ce sont déjà des actions qui sont mises en place. On sait, en effet, que les filles se détournent des études scientifiques et donc des carrières scientifiques, non pas en élémentaire, et c'est d'ailleurs vrai pour les garçons aussi, mais souvent au niveau du lycée. Ainsi, il y a des interventions de chercheurs dans les lycées, interventions qui ne sont pas spécifiques car ils ne prennent pas simplement les filles d'une classe, pour expliquer ce que sont les métiers scientifiques, ce que sont les études scientifiques. Dans leurs interventions, ils indiquent aux filles que, bien évidemment, ce sont des métiers et des études qui leur sont accessibles et qu'elles devraient y aller. Il y a donc des interventions dans les lycées et, dans le cadre des actions de culture scientifique, il y a aussi ce rappel que la science n'est pas faite que pour les garçons.

C'est compliqué, parce qu'on sait que les filles réussissent mieux, même jusqu'au lycée, dans les matières scientifiques, et qu'elles n'y vont pas. Il faudrait donc aussi rajouter des interventions qui existent, mais pas assez à mon avis, à l'intention des parents. Voilà, il y a déjà des actions qui existent, et, bien sûr, il ne s'agit pas de s'adresser seulement aux filles en laissant de côté les garçons, mais on explique ce qu'est la recherche, ce qu'est la science et à quels métiers cela amène, car il y a une méconnaissance des métiers.

M. le Président.- Merci, Madame BESNIER.

Madame CANETTE a souhaité intervenir également.

Mme CANETTE.- Oui, pour dire que c'est vrai pour les métiers scientifiques et que c'est vrai aussi pour quelques formations professionnelles, dans lesquelles on a, suivant les voies, une forte proportion d'hommes et une très faible proportion de femmes.

À l'occasion de visites de lycées cette semaine, nous étions à Ingré, où ils ont des actions qui permettent de sensibiliser. L'idée, c'est de lever les freins, parce qu'on a des filles, des femmes ou des jeunes femmes qui peuvent avoir des appétences et évidemment toutes les ressources nécessaires pour se diriger dans certaines filières et pour lesquelles, malgré tout, il y a des freins psychologiques. Comme l'a dit Madame BESNIER, cela vient soit des jeunes eux-mêmes, soit des parents. Par exemple, dans ce lycée, ils organisent des temps de rencontre pendant les portes ouvertes et font en sorte qu'il y ait des filles qui soient inscrites dans ces formations et qui peuvent témoigner que non seulement les choses se passent bien mais, en plus, que les débouchés sont assez facilités pour les filles. En effet, on a aussi parfois des craintes sur le fait que c'est un milieu majoritairement masculin, dans lequel les recrutements vont donc s'orienter vers des candidats garçons plus que vers des candidatures féminines.

Il y a donc un nombre d'actions qui se font et qui sont très concrètes, de l'accompagnement par les pairs, du témoignage, de la sensibilisation, et je crois qu'on est sur un enjeu suffisamment essentiel pour se dire que cela vaut le coup d'y aller. J'ai bien senti qu'il n'y avait pas de malice dans votre question...

M. NIKOLIC.- Non, vraiment pas.

Mme CANETTE.- Oui, j'ai bien senti, mais, vraiment, moi, je vous témoigne d'une rencontre avec des personnels, des équipes enseignantes de lycées de cette semaine qui me disaient combien ces actions ont été efficaces pour lever les freins, chez les jeunes comme chez les parents.

M. CHASSIER.- Si je peux ajouter un mot. Vous parlez de freins, et là, on parle des filières scientifiques, mais je crois qu'il y a quelque chose de plus général. On constate *a contrario* qu'il y a aujourd'hui une surreprésentation féminine dans les métiers, par exemple, de la santé, dans les études de médecine, tout comme dans les études de droit, et c'est donc une appréhension globale, effectivement, qu'il faudrait avoir pour comprendre que ces métiers sont accessibles aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Cela ne touche pas le seul domaine scientifique. Voilà ce que je voulais ajouter.

M. le Président. - Merci, Monsieur CHASSIER.

Vous insistez à juste titre sur ce qu'on appelle la double mixité. Je pense en effet que l'excessive prudence, voire le blocage d'un trop grand nombre de jeunes filles pour des études scientifiques dans lesquelles elles peuvent exceller a pour corollaire le fait que des garçons qui pourraient avoir des appétences et des capacités à intervenir dans des domaines professionnels traditionnellement destinés aux femmes s'interdisent ces métiers. C'est donc important, et on peut toujours aussi se dire – je regarde Magali BESSARD à l'écran – que ces comportements, ces interdits, conscients ou inconscients, vont de pair avec une telle inégalité des revenus et de l'accès aux fonctions de responsabilités qu'il est vraiment bon et urgent de les interroger, comme nous le faisons actuellement dans cette discussion et à travers ce rapport.

Sur l'explication que vous souhaitiez, Monsieur NIKOLIC, je crois qu'on a pu apporter des éléments.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président. - Merci pour la présentation qui a été faite à l'instant, Madame BESSARD.

Nous allons passer aux derniers rapports, qui sont les rapports de la Commission « Emploi, Formations professionnelles, Insertion », et c'est Madame FISCHER qui va les présenter.

EMPLOI, FORMATIONS PROFESSIONNELLES, INSERTION

22.01.20.33 - Direction de la Formation professionnelle

Programme régional de formation

Développement de l'accès à la qualification et à l'insertion professionnelle des publics travailleurs handicapés

Approbation de la convention 2022 entre l'AGEFIPH et la Région Centre-Val de Loire

Modalités d'intervention financière de l'AGEFIPH pour 2022

Approbation de la convention financière 2022 avec l'AGEFIPH au titre de la mise en œuvre de l'action « tester la ressource handicap formation » du PACTE régional d'investissement dans les compétences

Mme FISCHER. - Il y a eu un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.20.34 - Direction de la Formation professionnelle

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

FORMATIONS SUBVENTIONNÉES

Attribution de subventions 2022 pour le fonctionnement de :

- l'École de la 2^e Chance de Tours et de Blois

- l'École de la 2^e Chance d'Orléans Val de Loire

Approbation des conventions 2022

Mme FISCHER. - Il y a eu un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.20.35 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
FORMATIONS SUBVENTIONNÉES
Attribution de la subvention de fonctionnement 2022 à l'AGCNAM
(Association de gestion Conservatoire national des arts et métiers) Région Centre-
Val de Loire
Approbation de la convention 2022

Mme FISCHER.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. Il y a simplement eu une abstention du groupe Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen.

M. le Président.- J'ai une demande de parole de Madame TOUCHAIN-MALTÊTE.

Jé vous en prie, Madame TOUCHAIN-MALTÊTE.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Oui, Monsieur le Président, est-ce que vous m'entendez ? Le son coupe par moments. Merci beaucoup.

Simplement, je n'étais pas là lors de la précédente mandature... Naturellement, j'aurais aimé connaître – c'est une simple interrogation... (*coupure*)

M. le Président.- Madame TOUCHAIN-MALTÊTE, on ne vous entend pas. Pouvez-vous couper votre visio et ne laisser que l'audio, pour avoir davantage de flux ?

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Je le fais par message. Si vous m'entendez, je l'écris par message. C'est simplement une intervention et nous votons pour.

M. le Président.- Essayez juste de couper votre visio, la caméra.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Encore une fois, le groupe vote pour. C'est simplement une interrogation pour savoir s'il y a eu appel d'offres et quelles ont été les conditions de désignation. Si nous pouvons avoir des éléments par la suite sur ce point.

M. le Président.- On vous les donnera, Gaétane TOUCHAIN-MALTÊTE. Je peux juste vous dire que lorsqu'il a été fait obligation aux collectivités, en l'occurrence aux régions, pour l'achat de formations, de passer par les marchés, des arbitrages ont été rendus, distinguant deux catégories de formations. D'une part, des formations, et le CNAM était là-dedans, qui s'apparentent véritablement à de la formation initiale, quand bien même cette formation est différée. C'est une formation, vous le savez, qui a pour support les établissements, les professeurs de l'Éducation nationale, qui prépare à des diplômes, qui sont ceux d'éduc*, etc. D'autre part, des formations qui rentrent plus logiquement dans le système concurrentiel. Et c'est à ce titre-là qu'il y a une situation particulière. Mais on va vous donner tous les éléments. Monsieur GILLE en particulier, qui connaît parfaitement ces choses, pourra évidemment échanger avec vous là-dessus.

J'enregistre que votre vote est positif. C'est cela ?

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Tout à fait. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci beaucoup.

(*Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité*)

Rapport 22.01.20.36 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022
PLAN RÉGIONAL DE MOBILISATION POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DES JEUNES -
RENFORCER LES AIDES À LA MOBILITÉ - LUTTER CONTRE LES FREINS D'ACCÈS À LA
FORMATION PROFESSIONNELLE - MESURE AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE
COMBO PARFAIT JEUNE
Attribution des aides individuelles au permis de conduire aux jeunes

Mme FISCHER.- Il y a eu un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.20.37 - Direction de la Formation professionnelle
Modifications de délibération antérieure

Mme FISCHER.- Il s'agit de la prolongation d'un projet qui avait déjà été acté et porté par le GIP FTLV-IP – ce sont les GRETA – en partenariat avec le CNAM et un des laboratoires de l'Université d'Orléans.

Il y a eu un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.01.20.38 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES 2019-2022
Tiers-lieux de compétences
Approbation du Service d'intérêt économique général (SIEG)
Approbation des conventions de service d'intérêt économique général (SIEG)
Modification de délibération antérieure

Mme FISCHER.- Il y a eu un avis favorable à l'unanimité et une non-participation au vote de Catherine GAY. Et j'en ai terminé.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, nous en avons terminé avec l'étude des rapports de la Commission permanente.

Merci d'avoir fait en sorte que les conditions particulières de son organisation ne nuisent pas à la qualité des échanges, bien évidemment dans la prise en compte des avis de chacun mais dans cette qualité des échanges, car j'ai remarqué qu'il y avait sur un certain nombre de sujets des échanges d'une même profondeur et tout à fait intéressants. Merci d'avoir permis qu'il en soit ainsi à chacune et à chacun d'entre vous.

Nous poursuivons, bien sûr, le travail de notre institution au quotidien, dans des conditions qui, nous l'espérons, vont s'améliorer. Ce n'est pas toujours simple pour les transports, ce n'est pas toujours simple pour les lycées, ce n'est pas toujours simple pour les organismes de formation professionnelle, ce n'est pas toujours simple pour la culture, mais il en va à la Région comme partout ailleurs, pour les collectivités, pour l'État, et il faut être réactif, s'adapter. Nos services le sont merveilleusement malgré un certain nombre de personnes qui sont maintenues à distance parce que malades ou cas contacts. Nos services nous permettent d'être très actifs dans cette période et nous voulons le souligner.

Nous nous retrouverons pour la séance plénière de février, les 24 et 25, et pour la Commission permanente du même 25 février. On vous précisera dans les tout prochains jours l'organisation de ces deux jours, entre la session et la Commission Permanente.

Merci à vous, très bonne journée. Merci.

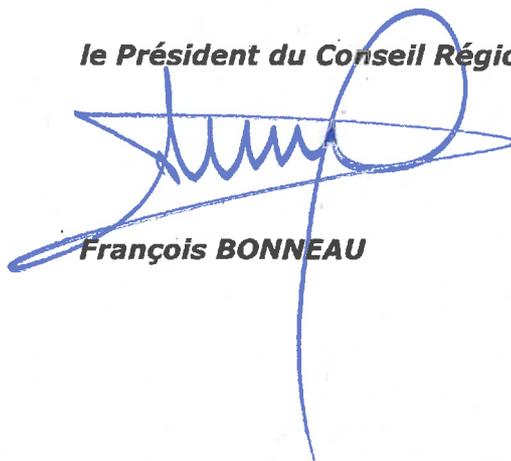
(La séance est levée à onze heures vingt-cinq)

Le secrétaire de séance



Harold HUWART

le Président du Conseil Régional



François BONNEAU